

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE: FRANCE ET OUTRE-MER: 22 NF; ETRANGER: 40 NF
(Compte cheque postal: 9063 13 Paris.)

PRÉFÉRER DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 13^e SÉANCE

Séance du Lundi 24 Octobre 1960.

SOMMAIRE

1. — Nomination d'un membre de commission (n. 2719).
2. — Loi de programme relative à certains équipements militaires. — Discussion et vote sur la motion de censure (p. 2719).
MM. Guy Mollet, le président, Debray, Faure, Marcellin, Bergasse.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Seftlinger, Paquet, Le Roy Ladurie, Valabrègue, Coste-Floret, Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.
Suspension de la séance.

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

NOMINATION D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale a désigné M. Mohamed Zeghouf pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

* (21.)

Cette candidature a été affichée le 21 octobre et publiée au *Journal officiel* du 22 octobre et à la suite du compte rendu de la séance du 21 octobre.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

LOI DE PROGRAMME RELATIVE A CERTAINS EQUIPEMENTS MILITAIRES

Discussion et vote sur la motion de censure.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée par :

MM. Leenhardt, Schmitt, Denvers, Widenlocher, Pic, Cassagne, Chandernagor, Muller, Pierre Bourgeois, Arthur Conte, Deschizeaux, Guy Mollet, Béchar, Forest, Gernez, Longeueue, Montalat, Pavot, Tony Larue, Max Lejeune, Regaudie, Bayou, Sy, Chamant, Debray, Legaret, Motte, Mondon, Bourne, Jean Bénard, de Grandmaison, Pérus, Legendre, Junot, Sourbet, Joyon, Yrissou, Doublet, Le Roy Ladurie, Tremolet de Villers, Porto'ano, Godonnèche, Molinet, Marçais, Maurice Faure, Mme Delabie, MM. Desouches, Clamens, Juskiewnski, Dieras, Mme Thome-Patenôtre, MM. Ebrard, Gauthier, Brocas, Billères, Ducos, Félix Gaillard,

Sablé, Douzans, Georges Bonnet, Hersant, Eugène-Claudius Petit, Pillet, Chauvet, Lelesalle, Longuet, Szigeti (application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur le projet de loi de programme n° 784 relative à certains équipements militaires, modifié par les amendements de la commission des finances n° 2 et n° 3 et le sous-amendement n° 4 de M. Ferri, par les amendements de la commission de la défense nationale n° 6 et n° 5 rectifié et les sous-amendements n° 9 de M. Roux et n° 16 du Gouvernement, ainsi que par l'amendement n° 15 du Gouvernement complété par le sous-amendement n° 17 de la commission des finances).

Voici l'ordre et la durée des interventions des orateurs inscrits dans la discussion générale de la motion :

MM. Guy Mollet, 30 minutes ;
Debray, 20 minutes ;
Maurice Faure, 20 minutes ;
Marcellin, 15 minutes ;
Bergasse, 30 minutes ;
Seitlinger, 15 minutes ;
Waldeck Rochet, 20 minutes ;
Paquet, 10 minutes ;
Le Roy Ladurie, 15 minutes ;
Valabregue, 10 minutes ;
Coste-Floret, 25 minutes ;
Alliot, 10 minutes ;
Maziol, 20 minutes ;
de Broglie, 15 minutes.

La parole est à M. Guy Mollet. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.)

M. Guy Mollet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'espère n'étonner personne si je reprends ce débat là même où nous l'avons laissé dans la nuit de mercredi à jeudi, dans la confusion, le bruit et, pour certains dont j'étais, dans la colère.

La séance s'est terminée par le dépôt de la question de confiance à laquelle nous devons opposer la motion de censure que je viens ici défendre au nom de mes amis.

Depuis lors, des commentaires sévères ont été faits sur notre attitude. Avant même d'essayer de justifier celle-ci quant au fond, je voudrais répondre aux reproches qui nous sont faits.

Sans doute nous faut-il nous reconnaître dans le portrait, esquissé par un de nos collègues, de « ces mauvais démocrates qui n'acceptent pas la loi de la majorité » ?

De son côté, un ministre, ne parlant pas en cette qualité, dénonçait avant-hier, les nostalgiques de la IV^e République.

Enfin, la voix du plus haut personnage de la République blâmait en termes sévères « ceux qui, aujourd'hui, troubleraient la nécessaire union de la nation ».

Je ne sais encore si nous devons aussi nous retrouver en ceux-là.

Dans l'affirmative, je dois dire au nom de mes amis que nous n'acceptons pas le reproche.

On nous a trouvés chaque fois que l'existence ou l'unité de la République ou de la patrie était en cause et, sans grandes phrases, je veux dire que ce sera encore vrai demain si des fous voulaient y porter atteinte. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous ne sommes pas non plus des nostalgiques, de mauvais démocrates ou des ambitieux pressés. Nous avons, autant que d'autres, dénoncé les erreurs anciennes, et nous ne voudrions pas voir le pays y revenir, mais nous dénonçons la tendance présente à s'enfoncer dans des erreurs nouvelles au moins aussi grandes, sinon plus, que les précédentes. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à droite.)

Le pays est toujours confronté à de très graves difficultés et, face à elles, les hommes au pouvoir, qui peut-être en d'autres temps les avaient quelque peu sous-estimées, piétinent, s'énervent et en viennent à ne plus respecter les règles qu'ils ont eux-mêmes créées. (Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.)

C'est cela, c'est seulement cela, mais c'est tout cela que nous dénonçons, parce que la pente est dangereuse, l'entraînement facile et alors fatal pour la République.

Mercredi soir, les représentants de tous les groupes politiques de cette Assemblée, sauf un, avaient signé un texte demandant le renvoi en commission.

Cette demande est conforme au règlement que votre majorité a elle-même imposé à l'Assemblée. C'est même le seul vote qu'en fin de compte vous ayez toléré. Le Conseil constitutionnel l'a accepté. Mon ami Chandernagor a montré — à mon avis, sans qu'aucune réponse ait pu lui être apportée — que vous ne pouviez vous opposer à sa mise en discussion. Aussi n'avez-vous vous-même pas tenté de prouver que vous pouviez le faire.

Sans doute vous eût-il fallu, monsieur le Premier ministre, renier vos déclarations antérieures. Au moins auriez-vous pu

nous donner les raisons pour lesquelles vous vous y opposiez. Et, à défaut de vous — je suis au regret de le dire — M. le président de l'Assemblée, qui nous tenait, voici peu de jours, d'excellents propos sur la nécessité de donner à la représentation nationale sa juste place (Applaudissements et rires à l'extrême gauche et à droite), eût peut-être dû, lui aussi, demander que soit prise en considération, fût-ce pour la rejeter, la demande de groupes représentant, j'en suis convaincu, la majorité de l'Assemblée.

Non. Nous n'avons même pas été honorés d'une réponse.

Il y a là à l'égard de la représentation nationale une désinvolture, peut-être même un mépris qu'il est de notre devoir de relever.

Nous avions d'ailleurs ressenti ce même malaise dans ce même débat, monsieur le Premier ministre, lorsque vous prétendiez refuser à un parlementaire que nous respectons tous, même quand nous ne sommes pas d'accord avec lui, le droit, selon votre formule « de donner des leçons à la France — à quelle France, impersonnelle ou trop personnelle ? — à laquelle les parlementaires n'auraient plus le droit de s'adresser. (Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur quelques bancs à droite.)

Je vous le dis avec gravité, monsieur le Premier ministre, dans les semaines et les mois prochains, les difficultés ne vont pas disparaître ; au contraire elles vont croître.

La tentation va être très grande d'étouffer la critique, de refuser ce que vous appelez « la leçon à la France ». Si vous vous laissez aller sur la pente actuelle, la République est condamnée et nous connaissons alors un chaos, peut-être même un chaos sanglant.

Voilà ce que, au début de mon intervention, je voulais vous dire et je terminerai sur ce point en formulant l'espoir que nous serons aujourd'hui honorés d'une réponse nous apprenant sur quels articles de la Constitution ou du règlement la majorité s'est appuyée pour ne pas respecter la règle qu'elle nous avait donnée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

J'en viens à la question posée.

Nous avons tous été frappés, monsieur le Premier ministre, de l'insistance avec laquelle vous avez repris devant les commissions et à plusieurs reprises devant l'Assemblée cet argument : On nous fait un mauvais procès. Les décisions proposées ne sont que la conséquence logique de l'action des gouvernements précédents. Il y a des années que nous sommes engagés dans cette voie. C'est le résultat de dix ans d'efforts, etc.

Avouons-le, nous n'avons guère été habitués à ce qu'un tel hommage soit rendu à l'effort des précédents. (Applaudissements et rires à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur de nombreux bancs à droite.) C'est, je pense, le premier domaine dans lequel cela soit arrivé.

Je me garderai pourtant de me réjouir. La solidarité des gouvernements successifs ne me paraît, cette fois, invoquée que sur la base d'une regrettable équivoque et pour les besoins d'une cause dont les divers facteurs méritent d'être analysés.

Il me serait facile de démontrer qu'on ce qui concerne le gouvernement que j'ai eu l'honneur de présider, les objectifs étaient tout autres que les vôtres.

Nos collègues qui appartenaient à la législature précédente se souviennent, j'en suis sûr, des débats de cette Assemblée lors de ma déclaration d'investiture où ce problème même était posé, ou encore du débat sur le projet d'Euratom.

Certes, il y a bien une forme de continuité. Nous avons, autant que quiconque, le souci de la grandeur française. Nous ne sommes pas des neutralistes et nous avions voulu, pour cette raison, que se poursuivent les études, les recherches dans le domaine atomique. Mais nous ne voulions pas — tout au moins en ce qui nous concerne, nous socialistes — que ce fût à des fins militaires, encore moins pour une force militaire strictement nationale. Nous ne le voulions pas, et nous le disions.

J'ai, à l'appui de ce que j'affirme, vingt citations mais — et c'est là que vous introduisez l'équivoque — nous étions préoccupés de ne rien empêcher, nous étions préoccupés de laisser aux gouvernements ultérieurs la possibilité d'option.

Ce scrupule, combien nous aimerions le retrouver chez vous, aujourd'hui, quant à l'avenir !

Or, l'équivoque s'accroît lorsque vous utilisez, monsieur le Premier ministre, le procédé qui consiste à prétendre que l'actuelle attitude de votre gouvernement n'implique aucune orientation nouvelle de notre politique extérieure.

Il y a une grave altération de la vérité dans ce propos.

Les divergences de politique étrangère entre votre gouvernement et les gouvernements précédents sont évidentes. J'essaierai tout à l'heure de le démontrer, mais elles sont, à mon avis, d'une importance essentielle.

Alors, pourquoi les cacher ?

Pourquoi ne pas jouer ici fair play ?

Nous ne sommes pas d'accord. Constatons-le, comptons-nous et chacun de nous prendra ses responsabilités. Mais pourquoi, après avoir avec persistance rnié l'action de la IV^e République, cherchons soudain à « coller » au passé ?

Dans votre souci de démontrer que l'accord était avant vous complet sur la politique extérieure, vous êtes allé, monsieur le Premier ministre, jusqu'à confondre les dates. Les parlementaires ont appris — et, avec eux, l'ensemble des Français vous écoutant à la radio et à la télévision, ce dont ils ne sont jamais privés (*Sourires*) — que c'était le gouvernement du général de Gaulle qui, en l'été 1958, avait arrêté la disposition remettant la flotte de Méditerranée sous commandement français.

Été 1958 ? Il y avait alors au Gouvernement des hommes politiques qui ne sont plus dans le vôtre, en particulier des socialistes dont moi-même. Erreur, monsieur le Premier ministre ! c'est sous votre gouvernement, en avril 1959, je pense — je ne peux croire que vous n'en ayez pas été informé (*Rires*) — que fut prise cette décision. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Non seulement, nous n'étions plus là, mais encore, dès le lendemain — j'en ai la preuve matérielle — nous nous opposions à cette décision, nous protestions, monsieur le Premier ministre. Non, déjà, voyez-vous, vous étiez entre vous. Alors, si vous voulez bien : *critique suum*.

Voyons maintenant les différences entre les politiques. Ces divergences sont graves. Examinons-les et, pour ce faire, essayons de résumer les principes essentiels de la nôtre, celle de mes amis socialistes et — pourquoi ne pas le dire ? — celle, dans ce domaine, de beaucoup d'autres aussi.

Mes réflexions porteront sur trois points principaux : sur les exigences de la défense en elle-même et sur son exercice dans le cadre de l'Europe et de l'Alliance atlantique.

Nous estimons, nous, que le temps est passé où chaque pays pouvait garder l'espoir d'assurer la défense de son territoire par ses propres moyens. Nous en sommes à l'heure de la stratégie globale et c'est d'ailleurs pour répondre à une menace pan-européenne de l'expansionnisme soviétique que l'Alliance atlantique fut constituée, il y a maintenant douze ans. Heureusement à temps !

Quelques semaines après la chute de Prague, les nations d'Europe et les États-Unis d'Amérique comprirent que seule la menace d'une réponse globale, c'est-à-dire d'une réponse comprenant les États-Unis d'Amérique, pouvait arrêter la marche en avant, et celle-ci fut effectivement arrêtée, au moins en ce qui concerne l'Europe. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant à la notion d'intégration, elle est née de cette simple constatation de fait : l'indépendance militaire nationale est devenue un anachronisme. L'imbrication étroite des efforts militaires, et non point la coalition hétéroclite des armées nationales, est devenue ainsi la condition même de la survie de chaque pays, de chaque pays aujourd'hui menacé dans le monde moderne. Cette exigence s'impose à tous, puissants ou faibles. Elle s'impose naturellement à la France. A ce titre, la constitution d'une force de frappe, si elle devait se traduire par un affaiblissement de l'Alliance et par un relâchement des liens de solidarité, ne peut qu'appeler les plus graves réserves, au moment où la menace des périls va croissant.

Quant à l'unité européenne, l'intégration européenne, nous la voulons pour toutes sortes de raisons, économiques, sociales, culturelles, que je ne développerai pas ici — cela fera l'objet d'un autre débat — mais plus encore parce que c'est la solution, la seule solution, au dramatique problème allemand.

Je ne reprendrai pas ici une démonstration facile à faire.

Or, que constatons-nous ? Nul ne se dissimule que l'Europe qui, depuis quelques années, s'orientait vers une cohésion et une unité de plus en plus grandes, connaît aujourd'hui sa crise la plus grave depuis la fin de la dernière guerre.

Des désaccords profonds sont en train de naître que ne sauraient cacher les creuses déclarations officielles ou les communiqués lénifiants.

Les relations entre les six pays de l'Europe occidentale sont en train de se distendre. Le nationalisme allemand — qui n'avait pas besoin de cela — trouve son aliment dans notre propre comportement. Nos relations avec l'Italie se sont sérieusement refroidies. Les pays du Bénélux ne cachent pas leur méfiance.

Il n'est pas difficile de prévoir que, si elle est mise en demeure de choisir entre la coopération avec les États-Unis ou la coopération avec la France, la République fédérale a déjà fait son choix.

Cette maladie pernicieuse dépasse le cadre de l'Europe, s'étend à l'ensemble de l'Alliance atlantique, qui reste pourtant la seule véritable barrière défensive de l'Europe libre.

Certes, il n'est pas question, pour moi, de dire qu'il n'y a pas de réserves à faire sur le fonctionnement de l'alliance. Nous l'avons dit, tous, en d'autres temps. Je l'ai dit, je l'ai écrit,

cette alliance est limitée, anormalement limitée dans son aire territoriale, dans l'objet de sa compétence, dans le fonctionnement même de ses instances directrices.

Est-ce à dire que cette alliance, créée par des hommes, par des nations, au moment du plus grand péril, est imparfectible ? Je ne le crois pas.

Seulement, pour parvenir à une résultat, il ne suffit pas de dénoncer les insuffisances, de fixer les objectifs ; il faut aussi convaincre, chercher à convaincre, vouloir convaincre, et pour cela peut-être, monsieur le Premier ministre, être convaincu. (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

L'adhésion ne s'arrache pas par des gestes passionnés, qu'il s'agisse du départ des bombardiers F 104 ou du retrait de la flotte, de ces gestes passionnés qui nous séparent de nos alliés les plus faibles sans pour autant convaincre les plus puissants.

Or, le plus grave est que cette crise de l'Europe et de l'alliance atlantique se produit au moment où se préparent des événements graves, où une menace toujours plus incessante pèse sur Berlin.

Certes, je ne doute pas de la volonté du Président de la République, ni de la vôtre, lorsqu'il s'agit de défendre la position de l'Occident à Berlin. Mais tous les problèmes se tiennent. A quoi servira la résolution des individus isolés si les ressorts des alliances sont relâchés ?

Voilà donc notre conviction exprimée. Ce n'est pas d'une excessive, mais d'une insuffisante intégration que souffre l'Alliance atlantique. Je conçois très bien, monsieur le Premier ministre, qu'en vous battant contre cette intégration vous ayez le sentiment d'être fidèle à vous-même, et que vous l'affirmiez. Comme je le comprends ! C'est exact. Mais ne venez pas prétendre devant nous que, ce faisant, votre politique étrangère demeure conforme aux perspectives d'un passé encore récent. C'en est juste le contraire.

Je voudrais maintenant dire quelques mots concernant nos relations avec l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis en fonction du problème qui fait actuellement l'objet de nos débats.

Il ne fait pas de doute pour moi que votre opposition à l'intégration condamne à un échec l'ensemble de la politique allemande de la France.

C'est un drame réel que de voir le rapprochement esquissé depuis quelques années, remarquablement accéléré depuis deux ans — je veux l'avoir dit — en fait remis en cause et, peut-être, de manière définitive.

C'est d'ailleurs, à côté de cela, un spectacle pour le moins paradoxal que de voir les hommes qui, naguère, à l'époque de la discussion sur la Communauté européenne de défense, s'affirmaient les plus hostiles au principe même du réarmement allemand, prendre aujourd'hui des décisions qui, fatalement, entraîneront la remilitarisation complète d'une Allemagne non intégrée. Car, enfin, au nom de quel principe, compte tenu de l'égalité des droits, de la non-discrimination évidente à l'intérieur de l'Europe des patries, en vertu de quel principe, dis-je, vous opposerez-vous à ce que l'Allemagne revendique demain ce que vous demandez aujourd'hui, c'est-à-dire sa propre force de frappe atomique ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Je voudrais faire, à ce sujet, un petit rapprochement de faits et de dates.

Au mois de juin dernier, M. le ministre des affaires étrangères prononçait, à l'égard de l'Allemagne, quelques paroles auxquelles je ne puis que souscrire entièrement. « La physionomie de l'Europe, disait-il, a profondément et durablement changé ». Il énumérait les transformations favorables qui se sont produites à l'intérieur de l'Allemagne occidentale et qui touchaient, précisait-il, « à la fois son âme et son comportement ».

A peine deux mois plus tard, en infraction aux accords de 1955 et de l'Union de l'Europe occidentale, une brochure du haut commandement allemand réclamait pour la Bundeswehr, la dotation d'armes atomiques tactiques « condition », disait le texte « d'une défense efficace ».

Je crains que le premier fait n'apparaisse plus tard que comme la fin d'une belle idée et que le second ne soit le signe avertisseur de dangers prochains.

L'Allemagne, arrachée à l'espoir européen, à l'idée de l'intégration, est déjà en mouvement. Elle cherche sa voie nouvelle. Avec la Grande-Bretagne, le rapprochement est déjà sensible actuellement. Il semble se faire sur le plan bilatéral, notamment dans le domaine de la construction d'armements, aux dépens de l'ancienne coopération franco-allemande.

Nous voilà loin des accords germano-italo-français de Rome du début de 1958.

Avec les États-Unis d'Amérique, chaque jour se précise la perspective d'un axe Washington-Bonn. Plus grave, avec l'U.R.S.S., qui sait ? Puisse l'Allemagne, écartée de l'Europe et soumise aux menaces et aux séductions, ne pas se laisser prendre au mirage d'un nouveau pacte Ribbentrop-Molotov dont la première

manifestation prendrait la forme d'une neutralisation, préface de la satellisation ?

Quid de l'Angleterre ? M. le Premier ministre s'est à plusieurs reprises prévalu de l'exemple britannique. L'argument est exposé avec simplicité : l'Angleterre a sa force de frappe nationale. Pourquoi pas nous ?

Il est vrai que, dans le domaine européen comme dans le domaine atlantique, la Grande-Bretagne a toujours été réticente au principe même de l'intégration. Mais quelle conclusion fallait-il en tirer ? La copier ? Ce n'est pas ce que nous avons voulu faire. Au contraire, nous avons bâti des communautés européennes, et l'Angleterre, chaque jour, s'en rapproche à partir du moment où elles prennent de la valeur.

Faut-il renoncer à faire entrer dans les faits le maximum d'intégration possible ? Au contraire, les Anglais réalistes, « fonctionnalistes » comme ils aiment dire, ont, eux, joué le jeu dans l'Alliance atlantique. Ils ont toujours contribué largement à la défense commune. Les rampes de lancement de fusées munies de la double clé ont été installées sur son territoire pour les Américains. Ces derniers, en Angleterre, disposent encore de bases permanentes au bénéfice du *Strategic Air Command*. Mieux encore, au moment de l'échec du *Blue Streak*, l'Angleterre a négocié avec Washington un accord de réciprocité qui lui permet d'avoir ses propres bases aux Etats-Unis d'Amérique.

Qu'est cela, sinon de l'intégration en marche ?

Mais j'en viens aux relations avec les Etats-Unis d'Amérique. L'exemple que je viens de citer me paraît, à cet égard, mériter une réflexion particulière. C'est ici que le principe de l'imbrication, de l'intégration des moyens de défense prend toute sa signification.

Je vais me répéter, mais je veux que notre pensée soit claire. Seule, la force globale de dissuasion peut empêcher la guerre. Je vais plus loin : toute tentative de créer en dehors de la force globale une force de dissuasion proportionnelle ou localisée me paraît comporter un extraordinaire danger dont je voudrais parler.

Je n'ai cessé et je ne cesserai jamais, pour ma part, de mettre notre pays en garde contre le péril de l'isolatisme américain. Si le repli français suscite en retour la reviviscence de nationalismes en Europe, ce splendide isolement risque bien de provoquer le retrait de l'Amérique sur son propre territoire et nous savons, nous ne pouvons ignorer que nombreux aux Etats-Unis sont tentés par une telle politique.

Pour éviter cette évolution dont il est à peine besoin d'évoquer les conséquences, il importe que les formations des différents pays soient complètement imbriquées. Parlons clair : il faut que les hommes des Etats-Unis d'Amérique demeurent mêlés, sur le sol de notre continent, aux soldats européens.

Oh ! je sais qu'il est de bon ton maintenant de brocarder les Etats-Unis d'Amérique. J'ai regretté que, dans cette enceinte, au cours des derniers jours, certaines interventions aient montré une américanophilie détestable à mes yeux.

J'aurais certainement autant de raisons que quiconque, sinon plus, de regretter telle de leurs attitudes, mais, je ne saurais pour autant oublier ce que nous leur devons.

Puis, surtout, j'ai conscience de ce qu'ils représentent aujourd'hui pour la paix du monde. N'oublions pas que le maintien du soldat américain en Europe n'a pas seulement la valeur d'un symbole. Il constitue aux yeux de l'ennemi virtuel une réalité qui matérialise le plus important des engagements. C'est là ce qui fait sa valeur. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Je ne puis en terminer avec cette partie de mon intervention consacrée aux Etats-Unis sans souligner une idée et poser une question.

Il a été question ces derniers jours en de multiples déclarations de la possibilité, affirmée par les uns et discutée par les autres, pour les Etats-Unis, de se dessaisir d'une part de leurs forces nucléaires au bénéfice d'une organisation internationale intégrée.

Je n'ignore pas toutes les difficultés que cela rencontre — notamment la loi Mac-Mahon du côté américain — mais ce n'est pas là mon propos. J'ai cru comprendre que M. le Premier ministre ne cachait pas, et d'emblée, son opposition à un tel plan, qu'il s'appelle Nordstadt, Gates, Spaak ou autrement.

Ma question sera la suivante : les possibilités de négociation sur ce point ont-elles été épuisées dans le cadre du pacte Atlantique ? des précisions pourraient peut-être nous être données. Est-ce que ces possibilités ont donné lieu, avant que le Gouvernement français n'ait arrêté sa position, à une consultation avec nos alliés, particulièrement avec les Etats-Unis d'Amérique ? Ne convenait-il pas, en tout cas, avant de prendre une option d'une telle importance engageant à tout jamais l'avenir du pays, de l'Europe et de l'Alliance atlantique, que fût close aux Etats-Unis la période électorale ?

Ce sont là des questions auxquelles je n'ose pas espérer de réponses, encore que je les sollicite.

C'est dans ce dialogue tenace, raisonné mais amical avec nos alliés que, pour notre part, nous mettons notre confiance.

J'en viens à ma conclusion. Je ne voudrais pas qu'elle parût trop désabusée. Pourtant, il me faut constater que la solitude grandit autour de la France. Je sais que notre pays se trouve aux prises avec des difficultés particulières et graves. Je sais que dans de telles épreuves les faux amis nous abandonnent — c'est une loi de nature — mais que penser de certaines initiatives qui risquent d'écarter de nous jusqu'à nos vrais amis ? Je sais aussi que, dans les périodes d'épreuves, certains accents d'un patriotisme ombrageux réchauffent les cœurs défaillants et peuvent recueillir les applaudissements de la foule, mais qu'on prenne bien garde ! Que ferait la France, demain, si elle était réduite à la solitude ? Je sais qu'au fond de vous chacun proteste que ce n'est pas ce que vous voulez.

Vous mettez en doute ce que je risque d'isolement que je dénonce. Pourtant, interrogez-vous ! Interrogez-vous peut-être particulièrement sur l'attitude de ceux qui, en France-même, ont coutume de donner toujours raison à l'adversaire. Où est la propagande du parti communiste contre la force de frappe ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Nous n'en sommes plus, n'est-ce pas, à l'époque de la C. E. D. Il n'y a plus de manifestations, il n'y a plus de meetings, plus d'appeals, plus de brochures, plus d'affiches, plus de tracts.

Quel est celui d'entre vous, mesdames, messieurs les parlementaires, qui a reçu une seule lettre émanant de communistes sur ce sujet ?

Ne vous souvenez-vous pas de ce qu'on recevait au moment du débat sur la C. E. D. ?

M. Jean-Marie Le Pen. C'est exact !

M. René Schmitt. On allait jusqu'aux menaces personnelles !

M. Guy Mollet. On allait même, en effet, jusqu'aux menaces personnelles.

Cette fois, aucune action de masse dans l'opinion publique !

Je sais que ces propagandistes aiment ironiser sur le caractère insuffisant à leurs yeux de notre opposition. Qu'a donc été la leur sur ce dramatique sujet ? Elle a été, ici même, c'est le moins qu'on puisse dire, toute de courtoisie, n'est-ce pas monsieur Villon ?

Pourquoi, sinon parce qu'ils ne peuvent, eux, que se réjouir de voir la France s'enfoncer dans sa solitude et distendre les liens de ses alliances ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Certains, peut-être, s'étonneront de ne pas m'avoir entendu reprendre quelques arguments.

Mon propos est déjà long et je ne suis pas un technicien des choses militaires ; aussi, n'ai-je pas essayé de nourrir mon intervention d'éléments techniques. Cependant, je note qu'il a été dit qu'il était dangereux de sacrifier les armes conventionnelles aux armes atomiques.

Quelqu'un a affirmé avec compétence, à mon avis, étant donné sa fonction — il s'agit du président de la commission de la défense nationale et des forces armées — qu'il fallait à la fois les unes et les autres. Alors, d'autres répondent que l'effort demandé au pays deviendrait insupportable. Il en est même qui craignent dans ce cas qu'un tel effort ne fasse que servir les chances des tenants de la guerre subversive. D'autres, aussi, ont marqué que la solution honorable du drame algérien devait précéder les grandes options de la défense nationale.

Je crois qu'il y a dans tout cela beaucoup à retenir, mais j'ai volontairement limité mon propos à l'affirmation d'une préoccupation essentielle ; le rôle de notre pays est de contribuer à l'établissement de la meilleure parade devant la menace de guerre. La raison profonde qui guide nos actes, qui devrait les guider, c'est la préoccupation de défendre la paix. Notre conviction est que le seul moyen d'atteindre cet objectif réside dans un désarmement général, simultané, contrôlé.

Je ne fais pas grief au Gouvernement français des échecs qui sur ce plan ont jusqu'à présent retardé l'avènement de la paix, mais le maintien de celle-ci, en attendant que réussissent enfin les négociations sur le désarmement, ne peut être dissocié du renforcement de la sécurité collective. Seule l'unité des nations libres peut garantir cette sécurité collective et ce n'est pas en exacerbant les nationalismes, en juxtaposant des armées nationales en une somme de forces hétéroclites qu'on peut aboutir à cette sécurité. Bien au contraire, on ne ferait que donner au monde l'exemple mortel de la division.

Seule l'unité, la plus grande unité possible, peut garantir la sécurité du monde libre, c'est-à-dire préserver la paix, assurer la liberté. Telle est notre conviction, tel sera le sens de notre

voté. (Applaudissements à l'extrême gauche, sur certains bancs à gauche, au centre et au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. La présidence de la séance dans la nuit de mercredi à jeudi a été mise en cause, courtoisement mais clairement par M. Guy Mollet.

Je n'ai pas voulu interrompre l'orateur, mais M. Guy Mollet souffrira certainement que je lui indique maintenant qu'en l'occurrence la présidence ne disposait d'aucun moyen réglementaire pour intervenir dans le déroulement abrégé de la séance. C'est tout ce que je puis dire. (Vives exclamations à l'extrême gauche, à droite et sur certains bancs au centre et à gauche.)

M. Alain de Lacoste Lareymondie. Ponce-Pilate ! (Protestations à gauche et au centre.)

M. Marcel Roclere. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. le président. Mes chers collègues, vous comprenez bien que, dans cette affaire, il ne s'agit nullement des personnes. (Exclamations à droite, à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche.) Il s'agit de savoir si l'arbitrage de vos séances doit être opéré dans l'impartialité nécessaire (Vives exclamations et rires à droite) et si par conséquent le règlement doit être appliqué. (Nouvelles exclamations à droite, à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche et au centre.)

M. Marcel Roclere. Il ne l'a pas été ! C'est de l'escamotage !

M. le président. Le règlement a été appliqué de la manière la plus totale. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.) C'est si vrai qu'il n'y a eu aucun rappel au règlement. (Nouvelles et vives exclamations sur les mêmes bancs.)

M. Marcel Roclere. Mais si ! Seulement vous n'avez pas voulu l'entendre et vous avez levé la séance !

M. le président. Comprenez que je parle dans l'intérêt de cette Assemblée. (Exclamations à droite, à l'extrême gauche et sur certains bancs à gauche et au centre.)

Si elle ne veut pas se plier à la discipline (Exclamations sur les mêmes bancs) qui consiste à laisser s'appliquer et à respecter le règlement qu'elle a voté, elle risque de travailler contre son propre intérêt et contre celui des institutions parlementaires. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs. — Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Jean-Marie Le Pen. Vos menaces ne nous effrayent pas !

M. Francis Leenhardt. Nous enregistrons que vous n'avez aucune réponse à nous faire.

M. le président. La parole est à M. Debray. (Applaudissements à droite.)

M. Jean-Robert Debray. Mes chers collègues, mon propos se limitera à une analyse des événements si importants et si particuliers qui se sont déroulés à l'Assemblée nationale la semaine dernière pendant trois jours, du 18 au 21 octobre 1960.

Le premier jour fut essentiellement marqué par le problème de la question préalable. Comme 263 de mes collègues, je me suis opposé à cette question préalable, considérant que le débat devait avoir lieu. L'importance considérable du sujet, les polémiques qu'il suscitait dans notre Assemblée, le halo d'inquiétude qui l'entourait dans le pays, surtout quant à ses incidences extérieures, nous incitaient à souhaiter ce débat.

Nous étions d'autant plus déterminés dans cette voie que l'audition de nos rapporteurs avait fait apparaître, non seulement de profondes incertitudes, mais également, il faut le dire, certaines oppositions entre les commissions compétentes. N'appartenant à aucune d'entre elles, nous étions de ceux qui pensaient que le débat permettrait de mieux nous éclairer — et avec nous d'éclairer le pays — et ensuite de participer à cette fonction d'arbitrage qu'exercent parfois, dans cette enceinte, les députés non engagés dans le sujet traité.

Nous savions le sérieux, l'étendue des travaux de la commission de la défense nationale ; nous savions aussi que des aménagements, des concessions non négligeables, allaient être acceptés par le Gouvernement et que de ce côté-là les choses allaient pouvoir à peu près s'arranger, encore que nous ayons été frappés d'entendre M. Le Theule déclarer que le contenu de l'enveloppe ne serait pas suffisant pour, d'une part, réaliser l'armement nucléaire et, d'autre part, faire face simultanément à tous les besoins de l'armée.

Reprenant l'expression de M. Dorey, M. Le Theule, vous vous en souvenez, avait dit : Si tout cela est possible, n'y a-t-il pas lieu de crier au miracle ?

Cependant, nous savions surtout que la commission de la défense nationale avait demandé elle-même que la commission

des affaires étrangères fût saisie pour avis, témoignant ainsi de son inquiétude quant à l'incidence extérieure du projet. Or l'incidence extérieure du projet si évidente, si importante, devait diviser profondément les commissaires consultés.

En l'absence du talentueux rapporteur de la commission des affaires étrangères, démissionnaire après un vote dont on ose à peine dire qu'il était défavorable à ses conclusions, puisqu'il mettait en évidence l'égalité stricte des deux camps, nous avons entendu M. Maurice Schumann, qui concluait ainsi :

« L'analyse de nos travaux vous aurait conduits à la conclusion que les membres de la commission des affaires étrangères ont été séparés par un désaccord irréductible ; cette conclusion n'est pas fautive dans la mesure où sont en cause le choix des moyens et l'appréciation des méthodes, voire des intentions qui guident actuellement les affaires extérieures de la France. »

Je sais bien que je trahirais la pensée de M. Maurice Schumann en arrêtant ici la citation de son texte, puisqu'il ajoutait que « en ce qui concerne les maximes fondamentales, les principes irréversibles de la politique française, il avait été frappé par le consentement général de la commission ».

Ce consentement général aux principes fondamentaux était, en effet — nous y reviendrons — le phénomène marquant, non seulement de la commission des affaires étrangères, mais aussi de l'ensemble de cette Assemblée. Mais il faut tout de suite insister sur le fait que le projet traite essentiellement du choix des moyens et de l'appréciation des méthodes et que le choix des moyens, en définitive, exprime d'une façon concrète, exprime en actes, l'interprétation des maximes et des principes, et cela quelles que soient les déclarations annexes dont on veut bien ensuite enrober le projet initial.

Là est la vérité. Fuir cette vérité ou la masquer, c'est créer l'équivoque, ou encore c'est tenter une impasse, c'est faire un pari, pari que nous considérons comme dangereux. Nous savons tous que là se situe l'essentiel de notre débat.

Le discours de M. Paul Reynaud l'a bien confirmé, en mettant l'accent sur l'Europe. En cette matière, nous dit-il, le problème numéro 1 c'est la défense de l'Europe. Et il ajoute : « il faut faire réaliser la force de frappe par une Europe intégrée ». Et pourtant, après son intransigeant réquisitoire, M. Paul Reynaud s'est opposé à la question préalable. Comme nous, comme bien d'autres, il voulait que nous allions au fond du problème, il voulait que l'Assemblée puisse se prononcer en pleine lumière.

Cependant — je me permets d'attirer votre attention sur ce point important, mes chers collègues — si les députés qui pensaient comme nous s'étaient laissés en définitive convaincre par M. Jean-Paul David, le débat d'aujourd'hui n'aurait pas lieu. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

C'est maintenant clair, évident ; il y avait, il y a dans cette Assemblée, une majorité pour réclamer, comme dit M. Simonnet, non pas seulement des amendements techniques mais aussi des amendements politiques.

On sait qu'après le rejet de la question préalable la guillotine de la question de confiance est aussitôt apparue dans un proche horizon. C'est alors que nous avons pensé qu'il fallait s'orienter vers la solution d'une motion de renvoi en commission, acceptable dans sa rédaction par tous ceux qui pensaient de même. Encouragés dans cette idée par mes amis Motte et Mondon, puis par une grande partie des députés de mon groupe, nous avons pu rapidement constater que cette formule était très généralement souhaitée par d'autres formations politiques.

C'est sur un texte nouveau, distinct de celui qui fut primitivement déposé par le groupe socialiste, qu'un grand nombre de députés de tous les groupes de l'Assemblée, sauf celui qui est numériquement le plus important et sauf les députés communistes, se sont mis d'accord.

Que disait ce nouveau texte, que l'on n'a pas pu lire au Journal officiel ? Après avoir rappelé que la justification du projet de loi était, d'après la déclaration du 13 octobre de M. le Premier ministre, l'impossibilité de trouver un accord entre les partenaires de l'O. T. A. N. pour créer une force commune de dissuasion, il demandait que le Gouvernement entreprenne avec les alliés de la France de nouvelles négociations en vue d'aboutir à la création d'une forme intégrée de cette nouvelle arme.

Cette notion reprenait donc l'essentiel de l'amendement proposé à la commission des affaires étrangères par MM. Maurice Faure, Félix Gaillard et Raymond Mondon, amendement qui connut ensuite l'infortune d'être tellement sous-amendé que la compréhension du texte dernier est presque hors de portée d'une intelligence moyenne.

Nous pensions que le renvoi en commission, permettant et soutenant de nouvelles négociations gouvernementales et de nouvelles études, permettant d'échapper au carcan du délai de vingt-cinq heures, d'échapper aussi à ces séances de nuit si déraisonnables, permettant au Gouvernement de fixer lui-même la durée du délai — un mois, deux mois peut-être — permettant même éventuellement — les groupes ne s'y seraient sans doute

pas opposés — une motivation un peu différente du renvoi, était la solution raisonnable du problème. Elle ne fut pas, on le sait, prise en considération par le Gouvernement.

A ce texte représentant l'opinion de nombreux députés, déposé officiellement à la présidence de l'Assemblée, on répondit par une démarche officielle auprès des signataires appartenant aux groupes des indépendants et du M. R. P., démarche tendant à déterminer le retrait des signatures à la faveur de la présentation par le Gouvernement d'un amendement de style européen.

En fait, l'échange de vues qui s'établit alors amena le Gouvernement à préciser sa pensée, et cette pensée est apparue aux députés auxquels on s'était adressé comme étrangère à la notion même d'une force de dissuasion communautaire ou intégrée.

Retirer nos signatures, on nous le demandait parce que nous étions de la majorité. C'est ici, mesdames, messieurs, qu'il faut reprendre l'une des trois hypothèses concernant la notion de majorité, envisagées ici même, il y a presque un an, lors d'un discours fameux prononcé à l'occasion d'une autre question de confiance.

Existe-t-il, disait l'orateur, une unité de pensée et d'action instinctive, naturelle ou acquise, telle que cette majorité se retrouve dans les actes du Gouvernement et qu'ainsi elle s'en sente en toutes circonstances solidaire ?

Combien sont-ils ceux qui, en octobre 1960, peuvent répondre affirmativement et du fond de leur cœur à cette question ?

Il y a, notamment sur le sujet considérable qui nous retient aujourd'hui, une majorité européenne dans cette Assemblée; le drame est qu'on veut lui faire approuver une politique qui n'est pas tout à fait européenne. Le projet n° 784 ressortit, certes, à la défense nationale, mais il pose avant tout un problème crucial de politique extérieure. Nous n'avons pas moins que d'autres la volonté de doter la nation des armes modernes tenant compte des techniques nucléaires. Nous ne refusons pas les crédits militaires; mes amis n'ont jamais refusé les crédits militaires.

Mais nous sommes effrayés — ce mot n'est pas trop fort — par les méthodes employées pour arriver à ce but et des incidences de ce projet, observées en Occident et en Allemagne notamment.

Nous remarquons, comme le faisait observer l'orateur précédent, et non sans inquiétude, la relative mansuétude du parti communiste à son sujet.

Si, en signant cette motion, nous nous sommes retrouvés avec d'autres groupes distincts du nôtre, notamment des députés socialistes avec qui nous avons de profondes divergences de vues en d'autres domaines, c'est parce que sur le sujet de la politique extérieure de la France, et face au danger communiste, nous avons la même opinion. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême gauche.)

N'est-il pas vrai que dans les périodes difficiles, et même généralement, les démocraties anglo-saxonnes ont toujours, dans une politique bipartite, associé la majorité et l'opposition quand il s'agissait des intérêts supérieurs de leur pays, notamment en matière de politique extérieure, comme c'est le cas aujourd'hui pour nous ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Des comparaisons péjoratives avec les débats désordonnés et dangereux de la IV^e République sort souvent faites actuellement à propos de nos débats. On rappelle que la droite et la gauche mêlaient leurs bulletins de vote pour des raisons différentes et parfois opposées. Rien de comparable présentement: il existe ici un dénominateur commun incontestable aux deux, l'Europe et l'Alliance atlantique. (Applaudissements à droite et à l'extrême gauche.)

M. Michel Boscher. Le gouvernement Le Pen-Guy Mollet s'annonce ! (Mouvements divers.)

M. le président. Je prie nos collègues de ne pas interrompre.

M. Jean-Robert Debray. Cependant le Gouvernement a délibérément écarté — à tort, croyons-nous — la formule du renvoi en commission. L'ayant fait et ayant posé la question de confiance, il nous retrouve à un rendez-vous qu'il a choisi lui-même. Evidemment, face au recours solennel et grave de la motion de censure, seul recours que nous laisse la Constitution, nous comprenons parfaitement que certains de nos collègues qui nous ont suivis dans le soutien de la motion de renvoi en commission connaissent de sérieuses hésitations. Nous respectons leurs scrupules, mais nous leur demandons de réfléchir à la situation qui est imposée à notre Assemblée. Un grand nombre d'entre nous, sans doute la majorité d'entre nous, réclamaient et réclament des amendements politiques, ce qu'on nous refuse. Faut-il laisser l'exécutif passer outre et imposer sa loi au législatif, alors qu'il s'agit précisément de légiférer ? (Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)

Faut-il, dans l'abstention, dans le mutisme, donner une caution qui nous engage et que nous ne voulons pas donner ? Tourner le dos à une majorité de fait, n'est-ce pas s'orienter vers certaines

situations aventureuses et ne vaudrait-il pas mieux alors fermer le Parlement ? (Applaudissements à droite, au centre gauche et à l'extrême gauche.)

La gravité de l'heure, le durcissement des menaces soviétiques réclament dans les plus brefs délais le resserrement de nos alliances. Hélas, nous ne voyons pas, quoi qu'on nous dise, cette volonté dans le projet qu'on nous présente.

Oui, l'union des Français tant désirée par tous est plus que jamais nécessaire; mais cette union ne peut se faire dans l'équivoque, dans une redoutable équivoque. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La position de la France vis-à-vis de ses alliés doit être claire; elle est une donnée essentielle de notre monde occidental menacé.

Le sens de notre position, son unique sens, réside dans ce souci de clarté et dans notre volonté délibérée de voir maintenues et développées nos indispensables alliances et, pour ce faire, de voir intégré dans une formule européenne le projet de force de dissuasion qui nous est proposé. (Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs à l'extrême gauche.)

M. Maurice Faure. Les hommes et les groupes qui ont signé la motion de censure et ceux qui, ce soir, vont la voter, ont déjà été vigoureusement dénoncés: ils cherchent un faux prétexte, une fausse querelle pour renverser le Gouvernement; ce sont des artisans de désunion, des ambitieux, des hommes de clan et de parti, pourquoi ne pas le dire, presque de mauvais Français.

Je voudrais marquer franchement que cela est inexact. Nous sommes, monsieur le Premier ministre, vous le savez, des députés nationaux. Nous ne réievons ni du pacifisme ni du neutralisme. Nous n'avons jamais refusé, nous non plus, le vote des crédits militaires. Bien mieux, nous nous sommes rangés — tout le monde ne peut pas en dire autant — systématiquement derrière la légalité, et tout récemment encore.

Ce qui fait que nous pouvons affirmer aujourd'hui que nous ne faisons que manifester l'un des droits les plus sacrés que la Constitution reconnaisse aux parlementaires dans tout régime digne de ce nom, sauf à les contraindre à n'observer que l'une des deux attitudes suivantes: le garde-à-vous ou le repos. (Rires et applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à droite.)

Quoi qu'il en soit, cette situation, il vous appartenait, monsieur le Premier ministre, de l'éviter: vous ne l'avez pas voulu. Vous savez que l'opinion réelle, l'opinion libre de cette Assemblée, si elle avait pu se prononcer, notamment sur la motion de renvoi signée par cinq groupes, aurait rassemblé une majorité. Vous avez donc voulu la contraindre et vous avez refusé de laisser à l'événement le soin de dire qui avait raison de vote hâte un peu curieuse ou du besoin de réflexion que nous lui avons opposé.

S'agissant d'un projet qui mettait en cause, au delà d'un problème de technique militaire, toute une politique étrangère, je dois dire que, ne serait-ce que pour l'opinion publique française et internationale, il eut été sans doute plus digne de laisser la représentation nationale libre, pleinement libre, de son choix. Vous en avez décidé autrement.

Après tout, ce n'est pas là le grief essentiel que, dans ce débat, j'adresse au Gouvernement; ce n'est qu'un premier point de désaccord que je voulais marquer au passage. Le débat, c'est évident, est devenu un débat de politique étrangère.

Sur ce point, nous ne sommes pas, monsieur le Premier ministre, en contradiction avec tout ce que vous avez dit. Nous sommes d'accord sur la modernisation de nos forces militaires. C'est l'évidence, 1960 n'est plus le siècle des halberdes ou des arquebuses et une armée qui n'est pas dotée de la force atomique est une armée démodée, périmée. Nous sommes aussi d'accord sur les sacrifices que cela représente pour la nation et pour les consentir. Nous sommes également d'accord avec M. le ministre de la défense nationale qui nous a fait observer, c'est l'évidence, que les progrès des sciences nucléaires, balistiques, atomiques ou autres ont une double vocation, à la fois militaire et civile et que, par conséquent, notre pays a le devoir d'entretenir sans cesse ces équipes de techniciens, de chercheurs et de savants qui forgent l'avenir et édifient le progrès des siècles de l'avenir. Nous savons très bien que, dans ce domaine, le temps perdu ne se rattrape jamais. (Très bien ! très bien ! sur certains bancs à gauche.)

Si nous sommes d'accord sur tout cela, où donc alors est le débat ? Il faut croire qu'il est ailleurs, mes chers collègues, et nous allons le chercher.

Monsieur le Premier ministre, le débat porte sur la justification de votre force de frappe.

Est-elle militaire, votre justification ? Un temps, nous avons pu le croire. Nous avons cru que vous vous appuyiez sur l'argument selon lequel un jour, devant la vulnérabilité de son territoire, l'Amérique hésiterait peut-être à engager l'action de son « deterrent » nucléaire pour préserver la sécurité de l'Europe occidentale et que, par conséquent, il serait bon qu'à ce moment là nous possédions nous aussi les moyens militaires suffisamment dissuasifs pour assurer notre propre défense.

Mais, chemin faisant, vous avez abandonné cet argument. C'est l'argument du général Gallois sur la proportionnalité du risque et de l'enjeu. Encore faut-il que notre force atomique soit suffisamment homogène et puissante pour atteindre ce point critique à partir duquel elle peut jouer son rôle de dissuasion. M. le ministre des affaires étrangères reconnaissait volontiers devant notre commission que le Gouvernement n'avait jamais pensé qu'un jour nous pourrions dans un tête-à-tête franco-russe dissuader à nous seuls, en effet, une éventuelle agression soviétique. Par conséquent, j'en conclus, monsieur le Premier ministre, que demain comme hier notre sécurité continuera de dépendre d'une décision exclusivement nationale du Gouvernement américain. Personnellement, je le déplore. Il semble que vous vous en accommodiez puisque c'est votre politique qui le maintient. (Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême gauche.)

Votre justification est donc diplomatique. Vous voulez être un partenaire atlantique à part entière et la vertu prêtée à la force de frappe, la raison d'être des sacrifices économiques et financiers qu'elle implique, c'est précisément de nous permettre de forcer ce qu'on appelle la porte du directoire atomique atlantique.

Il me reste à prouver que cette conception marque un changement profond de la politique étrangère traditionnelle de notre pays depuis la dernière guerre et qu'elle est bien le signe d'une orientation nouvelle prise par notre diplomatie depuis tantôt deux ans, parfois insensiblement, parfois plus brutalement. Cette force de frappe fait partie d'un tout et vous ne permettrez de l'examiner très brièvement.

Nul ne conteste, en effet, la nécessité de reviser le Pacte atlantique ; nul ne conteste que le déséquilibre entre l'apport matériel, humain et les responsabilités politiques au sein de l'O. T. A. N., de l'Amérique du Nord d'une part et de l'Europe occidentale de l'autre, est une mauvaise chose en soi ; nul ne conteste qu'il ne soit de notre devoir et de notre intérêt de faire un effort, maintenant que nous avons relevé nos ruines, pour que l'Europe apporte une contribution plus substantielle à sa sécurité, pour des raisons de dignité et aussi pour des raisons d'efficacité. Mais, cela étant dit, nous considérons que votre gouvernement n'a jamais émis des propositions dans ce sens.

Vous vous êtes toujours borné à poser au sein de l'O. T. A. N. le problème de vos exigences nationales. Vous n'avez jamais essayé de poser le problème général de l'Europe. Quelle eût été votre force, monsieur le Premier ministre si, au lieu de parler en votre nom seul, vous aviez parlé au nom des peuples qui sont nos voisins et dont la sécurité relève des mêmes impératifs que les nôtres. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et au centre gauche, sur de nombreux bancs à droite et à l'extrême gauche.)

En effet, ces appréhensions, ces incertitudes que nous pouvons avoir sur le jeu automatique du « deterrent » américain, ces problèmes de la sécurité de l'Europe occidentale, ce qu'ils sont pour la France, ils le sont, de même, pour l'Italie, pour l'Allemagne, pour les pays du Benelux, pour les pays de la Communauté des Six. Combien eût été irrésistible la pression que vous auriez pu alors exercer à Washington pour obtenir la constitution de cette force commune de dissuasion et amener l'Amérique à partager ses secrets et ses forces avec l'Europe !

Au reste, ainsi que M. le président Guy Mollet le remarquait, il y a un instant, votre argumentation, sur ce point aussi, s'est modifiée en cours de débat. Dans un premier temps, vous aviez défendu ici la thèse de l'intégration impossible, en nous disant : « Personne n'en veut, nos partenaires la refuseront ». Nous attendons la réponse que vous apporterez tout à l'heure aux questions qui vous ont été posées sur ce point.

Mais dans votre dernier discours, celui de mercredi soir, qu'avez-vous dit ? Vous avez défendu, non plus la thèse de l'intégration impossible, mais celle de l'intégration indésirable. Dans un débat aussi important, alors que des voix autorisées se sont tout de même élevées pour parler de ce problème d'une force atlantique, il est vraiment curieux — j'allais dire « frappant », ce qui serait peut-être un mauvais jeu de mots — que le Gouvernement ne nous en ait même pas dit un mot à cette tribune !

Quelle est votre position sur cette question ? Etes-vous favorable aux idées qui ont été lancées et qui ont déjà recueilli des appréciations officielles favorables ou hostiles, à Bonn ou à Londres ou à Rome, par exemple ? Si oui, pouvez-vous indiquer ce qu'il adviendra de notre programme national ? Pouvez-

vous dire si vous envisagez d'y participer ou si vous envisagez tout à la fois d'y participer et de poursuivre un effort atomique propre ?

La vérité, c'est que votre attitude ne laisse guère de doute sur ce point. Vous faites la sourde oreille, parce que vous trouvez insuffisantes ces propositions avant même de les connaître. Et comment en serait-il autrement, puisque votre politique atomique repose sur les deux postulats suivants, qui sont profondément incompatibles avec une solution atlantique du problème :

Premier postulat : obtenir que l'Alliance soit dirigée par un triumvirat franco-anglo-américain donnant à la France un droit de contrôle sur l'utilisation par l'Occident d'armes nucléaires dans quelque partie du monde que ce soit.

Deuxième postulat : pour accéder à ce triumvirat et influencer sur lui, reprendre le contrôle de nos forces armées classiques et contrôler les éléments d'une force atomique indépendante de celle de nos alliés anglo-saxons pour être capable, si nécessaire, d'exercer sur eux quelques pressions.

Ainsi vous engagez non seulement la France, mais toute l'Alliance atlantique, dans une redoutable et — permettez-moi de vous le dire — dramatique impasse. Et d'abord, parce que vous n'atteindrez pas vos objectifs, car ils sont hors de notre portée. Comment les Américains pourraient-ils en effet, pour satisfaire les exigences d'un de leurs partenaires, ignorer celles de tous les autres ? La seule solution qu'ils puissent envisager est une solution collective, appliquée et acceptée par tous, celle-là même que le Gouvernement français n'a jamais recherchée. Et sans doute trouverait-il un jour un bon prétexte pour la rejeter si elle lui était offerte. C'est cette solution même que la majorité de la commission des affaires étrangères avait acceptée lorsqu'elle a bien voulu adopter — par 33 voix contre 23, ne l'oublions pas — l'amendement sur l'intégration atlantique que j'avais eu l'honneur de déposer devant elle.

Enfin, par le refus d'intégrer vos forces vous aboutirez non seulement à un ébranlement militaire, mais aussi à un ébranlement politique de l'Alliance. L'attitude de la France déclenchera au sein de l'O. T. A. N. des rivalités, des compétitions, des surenchères dont les conséquences ne sont que trop prévisibles. Elle soulèvera, elle soulève déjà, le problème de l'armement nucléaire de l'Allemagne fédérale et de la révision des traités de Paris. Elle renforcera enfin la conviction de ceux qui, aux Etats-Unis, sont partisans — vous savez qu'ils ne manquent pas — du retrait des forces américaines de l'Europe.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous avons opposé à la force de frappe nationale telle que vous nous la présentez une politique d'intégration.

Pour me résumer, je dirai que nous voyons à la politique d'intégration essentiellement quatre avantages.

Le premier, c'est qu'à moindres frais, elle nous permettra d'avoir toujours à notre disposition un outil techniquement moderne, techniquement conforme aux dernières inventions de la science.

Le deuxième, c'est que l'intégration des forces accroîtra la plausibilité de l'emploi. Tandis qu'aujourd'hui le « deterrent » est à la disposition — nous le disions tout à l'heure pour le déplorer — du seul Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, la décision de l'emploi de ce « deterrent » collectif — ce qui supposerait évidemment, et c'est une de ses difficultés, je n'en disconviens pas, la modification des structures politiques de l'Alliance — relèverait de tous, et par conséquent aussi des Européens eux-mêmes, dont le destin serait directement engagé au premier plan du combat, et dont la volonté personnelle de se défendre ne pourrait laisser place à aucun doute.

Voilà qui donnerait, sur le plan psychologique et moral, un caractère infiniment plus dissuasif au « deterrent » occidental que dans le cadre d'une juxtaposition de « deterrents » nationaux.

Troisième avantage, une force intégrée résoudrait le problème de la hiérarchie des nations de l'Alliance. C'est un fait qu'aujourd'hui il y a les nations nobles et les autres, deux d'un côté, treize de l'autre. Vous avez l'ambition — je le conçois — de passer du camp des Treize dans le camp des Deux : les premiers deviendront douze et les autres deviendront trois. Mais vous rendez-vous compte que, par là même, vous n'allez nullement résoudre le problème général de l'Alliance, puisque subsisteront pour les douze autres les inconvénients qu'aujourd'hui vous signalez comme insupportables pour notre pays ? (Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

Enfin, cette intégration me semble être la seule dans la ligne européenne et la seule susceptible de dépasser les nationalismes. Certes, M. le Premier ministre me dira que la voie de l'intégration atlantique n'est pas facile. C'est exact. Je ne méconnais pas les difficultés que rencontrera aux Etats-Unis la procédure de modification de la loi Mac-Mahon, la nécessité de convaincre un congrès et sa commission mixte notamment, pour le moment particulièrement réticente, ni la difficulté de modifier la structure

politique de l'Alliance, pour résoudre le délicat problème de l'emploi de l'arme atomique. Mais ce qui est vrai, c'est que vous vous êtes singulièrement acharné à compliquer une tâche qui était déjà difficile. Et cela, c'est le procès politique : en réalité vous ne voulez pas de cette politique-là ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il reste un dernier argument : mais l'Angleterre le fait bien, nous dit-on.

Le président Guy Mollet a abordé cet argument tout à l'heure. J'y reviens. Certes, il y a d'abord un problème de droit, celui-là même qui s'est posé devant notre commission des affaires étrangères : ce que l'Angleterre a fait, nous avons le droit de le faire, je n'en disconviens pas.

Mais ce n'est pas un problème juridique, c'est le problème d'incidences politiques qui se pose à nous. Alors, il est permis de se demander deux choses. En premier lieu, la possession d'un « deterrent » atomique national est-elle bien aujourd'hui l'explication du prestige et de l'influence que l'Angleterre a gardés dans le monde ? Je ne le pense pas. En Asie, en Afrique, le prestige anglais est surtout le résultat d'une décolonisation réussie. Qui peut penser que le « deterrent » anglais est pour quelque chose dans la cohésion politique de ce qui reste du Commonwealth ? Qui croit que le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie comptent davantage pour leur sécurité sur le « deterrent » britannique que sur le « deterrent » américain ? Qui ignore que les autres territoires du Commonwealth font ouvertement profession du neutralisme le plus affiché ?

Enfin, pourrait-on dire — dernier argument — cela explique que les relations anglo-américaines soient plus étroites et plus soudées qu'elles le seraient sans cela.

Outre le fait qu'une vieille tradition historique, sur laquelle je n'ai pas besoin de m'étendre, explique les relations particulières anglo-américaines, estimez-vous que les Etats-Unis ont systématiquement pris parti pour l'Angleterre dans les débats internationaux au cours des dernières années ?

Vous n'avez pas oublié l'épisode de Suez. Dans l'affaire du Marché commun, ont-ils pris position pour l'Angleterre, contre le Marché commun ? N'ont-ils pas plutôt adopté la position opposée ?

Qui peut imaginer que le poids de l'influence anglaise est considérable à Washington à propos de la stratégie du Pacifique, du Japon, de Formose, de Quemoy ou de Matsuo ?

La vérité, c'est qu'en prenant l'exemple anglais, en pratiquant ce qu'on pourrait appeler le complexe britannique, vous venez de dévoiler votre véritable politique.

Depuis quinze ans, l'Angleterre et la France, précisément, avaient raisonné différemment. Depuis quinze ans, nos politiques extérieures se sont heurtées, non pas dans les fins, mais dans les moyens.

La Grande-Bretagne utilise et continue à utiliser à fond la solidarité ténue et pourtant tenace de ce qui reste du Commonwealth, les avantages d'une situation insulaire — qu'elle croit d'ailleurs placée au milieu de l'Atlantique, à mi-chemin entre l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale — d'un effort militaire qu'aucune défaite n'est venue interrompre et le reste d'une grandeur sur laquelle la dernière guerre a jeté, en effet, un éclat particulier.

Elle repousse la reconversion fondamentale qu'implique l'unification de l'Europe et préfère conserver sa position de lieutenant privilégié des Etats-Unis dans l'Alliance atlantique.

Mais la France, depuis quinze ans, avait fait un tout autre choix. Ce choix partait de l'idée que les données de la sécurité et de la prospérité avaient profondément changé en Europe ; que notre progrès économique, notre puissance politique n'étaient plus, dans le monde d'aujourd'hui, à la mesure des Etats européens d'hier ; qu'en conséquence ceux-ci doivent renoncer non seulement à leurs querelles anciennes, mais encore à l'espoir de retrouver le chemin de leur grandeur dans l'indépendance, la souveraineté et l'autonomie jalousement sauvegardée ; qu'ils doivent, au contraire, unir leurs économies et, au-delà de leurs économies, leurs destins politiques en une force unique qui s'appellerait les Etats-Unis d'Europe.

Or, que nous propose le Gouvernement, sinon de suivre aujourd'hui l'Angleterre, au moment où, précisément, la politique anglaise débouche sur l'impasse que vous savez et où, au contraire, notre propre politique fait, sur le plan économique, la preuve de son réalisme et de sa vitalité ?

On croit rêver ! Voilà des années que nous reprochons à nos amis britanniques de s'aveugler eux-mêmes, de s'accrocher aux ruines d'un passé révolu. Voilà des années que nous les incitons à nous suivre sur la voie de l'unité européenne, dont nous affirmons qu'elle répond seule aux exigences de l'époque contemporaine, et, arrivés à ce qui peut être le tournant décisif de notre politique étrangère et de notre politique militaire, quel argument avance-t-on, quel exemple évoque-t-on ? Celui de l'Angleterre. (Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à droite.)

Les conséquences du virage qui nous est proposé ne tarderont pas à se faire sentir et les répercussions de notre politique atomique à se manifester sur le plan de l'unification européenne, par quoi je veux maintenant terminer.

Ou bien, en effet, nous accorderons à nos partenaires ce que nous réclamons pour nous-mêmes, ce qui revient à dire que tous les Etats européens, y compris l'Allemagne, se doteront d'un armement atomique et qu'un particularisme national reprendra le dessus en Europe. Arrivés au carrefour de l'atome, les Etats européens retomberont dans les anciennes ornières, et il serait vain de penser qu'une confédération, même imposante, puisse jamais les en tirer.

Ou alors, autre terme de l'alternative, nous refuserons à nos amis ce que nous estimons essentiel à notre sécurité. Nous les vouerons au rôle de satellite, que nous répudions pour nous. Nous établirons entre eux et nous une discrimination fondamentale, et nous tournerons le dos, là aussi, aux fondements mêmes de la politique européenne qui est faite d'égalité et de solidarité. (Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à droite.) Et l'Europe ne sera plus demain qu'une occasion manquée.

Voilà, monsieur le Premier ministre, ce que je voulais vous dire des raisons qui nous ont conduits à signer, à déposer et qui nous conduiront tout à l'heure, à voter la motion de censure.

Je pense que, dans quelque temps, un débat de politique étrangère s'instaurera devant cette Assemblée. Nous y reprendrons plus en détail le problème de notre politique européenne.

Vous faites grand cas, en effet, de la façon dont vous exécutez les traités de Rome. Vous êtes même allé jusqu'à dire à l'un des plus éminents « Européens » de cette Assemblée que vous n'aviez pas de « leçon d'Europe » à recevoir de lui. Nous reprendrons donc ce débat au fond, parce que s'il est vrai que vous appliquez les traités de Rome et, surtout, celui du Marché commun dans une mesure dont je vous félicite, je déplore que vous vous acharniez à vider ce dernier de tout son contenu politique, qui était, pour ses auteurs, l'essentiel. (Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à droite.)

Dans une certaine mesure, vous nous donnez parfois l'impression d'appliquer le traité de Rome comme le douanier applique le règlement le jour de la grève. (Sourires.)

Ce n'est pas, en effet, en manifestant cet état d'esprit que vous surmonterez les mille obstacles qui vont se dresser devant nous.

Mais ce sera un autre débat, et cette analyse du complexe britannique et de la situation européenne m'amène à ma conclusion.

Vous voici, monsieur le Premier ministre, à votre heure de vérité. Ceux qui, pour vous avoir combattu, ne vous en estiment pas moins, ont été depuis deux ans souvent surpris de vos propos. Ils entendaient de votre bouche des affirmations, des doctrines, des mots que les meilleurs prophètes politiques, les sceptiques les plus endurcis n'auraient pu ni prévoir ni imaginer. (Sourires.)

Mais il est toujours un coin de fidélité au cœur d'un homme ; vous nous le montrez aujourd'hui. Cette force de frappe, elle est dirigée sur de vieilles cibles que vous visez depuis longtemps : l'Europe démocratique des peuples, la Communauté atlantique intégrée.

Oui, aujourd'hui vous êtes vous-même. Certes, vous avez multiplié les déclarations de bonnes intentions ; vous avez essayé de trouver des accents qui ne sont pas dans votre registre et d'invoquer des saints qui ne figurent pas dans votre calendrier. (Sourires.) Mais vous n'avez trompé personne, et c'est pourquoi nous voterons la motion de censure. (Applaudissements sur certains bancs à gauche, à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Marcellin. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. Raymond Marcellin. Mes chers collègues, à l'inverse des trois orateurs qui m'ont précédé à cette tribune je parlerai contre la motion de censure et pour la loi de crédits militaires. (Applaudissements à gauche et au centre, et sur quelques bancs à droite.)

J'estime tout d'abord qu'en aucune façon, à quelque degré que ce soit, le pacte de l'Atlantique, sa lettre ou son application, ne se trouve opposé à la création d'une force atomique française.

Mieux, l'article 3 du pacte de l'Atlantique, que l'on ferait bien de relire, édicte que chaque pays contractant doit développer sa force militaire individuelle.

Or, que faisons-nous en votant cette loi de crédits militaires, sinon donner au Gouvernement les moyens d'accroître la capacité de résistance individuelle de la France à une agression armée ? Nous ne faisons donc qu'appliquer le pacte de l'Atlantique. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

Mais, si vous le voulez, laissons de côté cet argument juridique pour examiner simplement les faits

L'autre jour, dans ce débat même, il a été déclaré, avec raison d'ailleurs : Si l'Amérique abandonne l'Europe, il n'y a plus pour nous aucun espoir de vivre. Rien n'est plus vrai que cette affirmation.

Mais ce qui est faux, c'est de laisser supposer, comme on l'a fait au cours de ce débat à plusieurs reprises, que les légitimes demandes françaises, notamment sur le pouvoir d'emploi des armes atomiques à partir de notre territoire, pourraient conduire l'Amérique à abandonner l'Europe.

Sur ce point, c'est faire fi de ce qu'est réellement le pacte de l'Atlantique. Celui-ci repose non seulement sur la volonté commune de défendre la liberté des démocraties, mais aussi sur la base très solide des intérêts communs de l'Europe et de l'Amérique du Nord. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

Imaginez l'Europe occidentale envahie par les Soviétiques, Moscou utilisant à plein nos bassins miniers, nos richesses économiques, la Ruhr, nos usines, nos ports, et une population de 250 millions d'habitants qui compte les meilleurs ouvriers spécialisés, les meilleurs ingénieurs et les meilleurs chercheurs du monde.

Si cette éventualité se produisait, la fin de la Grande-Bretagne et de l'Amérique du Nord ne serait pas loin.

Abandonner l'Europe est, pour les Américains, une hypothèse absurde, une hypothèse qu'ils n'ont jamais envisagée sérieusement. Ils savent bien que l'invasion de l'Europe signifierait leur arrêt de mort.

Les auteurs de la motion de censure voudraient une force de frappe atlantique intégrée. Je vais me placer à leur point de vue.

J'estime que le meilleur moyen d'obtenir une force de frappe atlantique intégrée, c'est de ne pas voter la motion de censure, ni de motion de renvoi en commission, mais, bien au contraire, d'approuver la loi de crédits militaires.

Pourquoi ? Parce qu'il est bien évident — vous l'avez constaté, et de ce côté-ci de l'Assemblée (l'extrême gauche) on en a fort honnêtement fait la remarque, l'autre jour — que c'est à la veille du dépôt du projet de loi gouvernemental que, tout à coup, on a vu se développer dans la presse américaine une vaste propagande en faveur de la force de frappe atlantique intégrée. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

Un projet a même été mis en circulation. Le général Nordstadt, paraît-il, en aurait parlé. Il s'agit, nous dit-on, d'une flotte de sous-marins atomiques qui seraient mis à la disposition d'un comité atlantique où siègeraient Américains, Anglais, Français, Allemands. D'abord, le Département d'Etat a démenti, ensuite il a dit qu'effectivement un projet était à l'étude. Mais alors, tant mieux. Nous pouvons légitimement penser, ou tout au moins accepter en l'augure, que le prochain conseil des ministres de l'O. T. A. N. qui doit se réunir dans un mois ou deux, comme chaque année à cette époque, se verra saisi d'un projet de force de frappe atlantique par les Etats-Unis d'Amérique.

A ce moment-là, il sera bien temps de voir dans quelle mesure nos alliés Américains et Anglais ont décidé de renoncer au monopole des armes atomiques et à leur libre disposition.

Nous verrons bien le nombre de bombardiers atomiques du *Strategic Air Command* ou du *Bomber Command* que l'on mettra dans cette force atlantique.

Ce sera alors le moment de juger. Mais, en attendant, votons les crédits militaires.

D'abord, parce qu'un tiens vaut toujours mieux que deux tu l'auras.

D'autre part, nous avons vérifié que nous avons en main un bon moyen de pression diplomatique. Pourquoi voudriez-vous que la France s'en dessaisisse ? Pourquoi voudriez-vous que la France s'en prive ? Pourquoi voulez-vous qu'elle le sacrifie ? (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

On a beaucoup parlé à la tribune de la loi Mac-Mahon, cette fameuse loi américaine sur la livraison par les Etats-Unis des secrets atomiques, des maquettes d'armes nucléaires et de matières fissiles.

Ce qu'on a oublié de dire, c'est que depuis sa révision, en juin 1958, ce texte législatif dispose, en propres termes, que « les Etats-Unis ne pourront passer d'accords atomiques d'assistance qu'avec les nations alliées ayant réalisé de substantiels progrès dans le développement des armes atomiques ». (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

C'est en application de cette loi que le pacte anglo-américain d'assistance atomique a été signé le 3 juillet 1958. Alors, la Grande-Bretagne a reçu un moteur atomique complet destiné à un sous-marin nucléaire et le combustible nécessaire pour une période de dix ans.

Voilà pourquoi les Britanniques viennent de lancer leur premier sous-marin atomique.

Je pense que la connaissance de la loi Mac-Mahon pour nous Français doit nous montrer ce que nous avons à faire. Pour bénéficier d'un pacte américain d'assistance atomique, il faut avoir « réalisé de substantiels progrès dans le développement des armes atomiques ». Alors, ces progrès, faisons-les ! Mais, pour les faire, votons les crédits nécessaires et repoussons la motion de censure. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

Je ne suis pas du tout de l'avis de M. Maurice Faure en ce qui concerne son explication sur la position britannique. Au terme de ce débat, il me paraît de plus en plus clair que nos intérêts dans le développement des armes nucléaires sont les mêmes que ceux de nos amis anglais.

En effet, la position qui a été exposée par M. Harold Watkinson, ministre de la défense de la Grande-Bretagne, est tout à fait différente de celle que nous a indiquée M. Maurice Faure.

M. Harold Watkinson, défendant devant le parti conservateur la force de frappe atomique, a déclaré — et ses arguments pourraient être les nôtres — « Ou nous sommes une grande puissance ou nous ne le sommes pas. Si nous sommes une grande puissance, nous devons prendre nos responsabilités militaires. Si nous ne sommes pas une grande puissance, abritons-nous derrière les Etats-Unis, mais alors notre influence à l'O. T. A. N. et ailleurs n'aura plus aucun poids ».

Cela est évident. Ce qui est vrai pour la Grande-Bretagne l'est également pour la France.

Mes chers collègues, j'en ai terminé. Par la motion de censure on a fait glisser le débat relatif aux crédits militaires sur le terrain de la politique étrangère, de sorte qu'aujourd'hui voter la motion de censure, c'est condamner la politique étrangère du Gouvernement.

Or quel est le but suprême de cette politique ? Il vient d'être rappelé par le chef de l'Etat, à Nice : c'est l'unité d'action des Occidentaux partout dans le monde.

Auprès de ce grand but, tout le reste n'est que moyens. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

Actuellement — nous l'avons souvent déploré — aucune action commune n'est menée par les Occidentaux, ni en Asie ni en Afrique. Au Moyen-Orient, depuis quarante ans, Anglais, Américains, Français rivalisent, se concurrencent, s'opposent, essaient de s'évincer les uns les autres, et le résultat de cette politique en ordre dispersé, c'est la mainmise progressive par les Soviétiques sur cette région qui, stratégiquement et économiquement, est si importante dans le monde. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.)

Et maintenant, ce va être le tour de l'Afrique.

Pour résister aux Etats communistes, comme on l'a dit, il n'est plus possible de continuer à avoir une politique commune au Nord d'un parallèle et des politiques nationales divergentes au Sud du même parallèle.

Tout doit être entrepris pour obtenir l'unité des Occidentaux partout dans le monde, et dans une diplomatie active, menée dans ce but, des refus, des oppositions, des pressions sont nécessaires.

Il faut obtenir l'ouverture de négociations sur les points essentiels soulevés par le memorandum de septembre 1958 adressé par le Président de la République aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne.

En tout cas, pour ma part, et je le dis de toute la force de ma conviction, je souhaite que la diplomatie française, menée comme elle l'est, réussisse, parce que c'est l'intérêt de la France et aussi parce que c'est l'intérêt du monde libre tout entier.

En terminant, je voudrais simplement rappeler l'engagement solennel qui a été pris par le général de Gaulle le 10 novembre 1959 :

« Si les armes atomiques sont supprimées par un désarmement contrôlé international, alors la France appliquera tout de suite sans hésitation et très volontiers la loi internationale ».

C'est ce qui pourrait arriver de mieux à l'humanité.

M. Marcel Rojore. Bien sûr !

M. Raymond Marcellin. Mais cela ne dépend malheureusement pas de la France. En attendant, nous avons le devoir, pour notre part, d'assurer sa sécurité. (Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Bergasse. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

M. Henry Bergasse. Monsieur le président, mesdames, messieurs, si je monte à cette tribune, ce n'est pas, vous le savez, en qualité de président du groupe des indépendants dans une initiative qui — l'intervention de M. Marcellin vient de le démontrer — ne relève pas de ce groupe, mais au nom d'un certain nombre de ses membres émus par la conjoncture politique et soucieux de voir dissiper au plus tôt les malentendus.

Ceux qui en concluraient hâtivement que, pour se trouver d'accord aujourd'hui avec l'opposition sur un point de politique extérieure, certains d'entre nous renoncent à l'œuvre commune et passent à présent dans le camp de l'adversaire, commettraient une lourde erreur.

M. Jean Durroux. C'est sûr !

M. Henry Bergasse. Les indépendants font partie de la majorité et ils entendent bien y rester.

Mais il est temps, il est grand temps, sur un sujet qui ne comporte pas de compromis, qui n'est pas le prix moyen du blé ou de la betterave, mais qui est l'orientation même de la politique extérieure jointe à la sécurité de tous les Français, que les représentants légaux de ces Français — qu'ils soient indépendants, membres de l'union pour la nouvelle République ou socialistes — les représentants de la nation y voient clair, ne se sentent pas désorientés par le hiatus qui sépare les déclarations du Gouvernement de sa politique réelle. Je vais analyser les causes dans ma deuxième partie.

Un malaise certain étreint en ce moment la nation. Il serait vain de le dissimuler à coups de paroles tonifiantes.

La nation comprend mal et il est essentiel qu'elle comprenne, si elle doit, comme je l'espère, appuyer le Gouvernement et son chef, sinon la confusion des esprits engendrera bientôt la méfiance qui réserverait à la France de très graves lendemains.

La foule, me direz-vous, acclame le chef de l'Etat. Elle suit le général de Gaulle. Cela est vrai. Elle témoigne ainsi de la reconnaissance naturelle qu'elle éprouve à l'égard de celui qui fut, à deux reprises, son sauveur.

Mais quand elle vote, cette foule — des résultats électoraux récents sont là pour le démontrer — elle donne depuis quelque temps déjà une approbation grandissante à ceux qui sont les plus mortels ennemis du régime, c'est-à-dire aux candidats du parti communiste.

M. Robert-Hauret. Ce ne fut pas le cas à Saint-Quentin.

M. Henry Bergasse. Il est aussi grand temps que les autres, les vrais partisans de la République et de la démocratie, puissent, pour s'unir, comprendre quelque chose dans la politique gouvernementale et dans le jeu actuel des institutions.

Là est le seul problème auquel je voudrais limiter mon intervention qui laissera volontairement de côté tout ce qui sera mieux exprimé par d'autres, c'est-à-dire le potentiel technique de la force de frappe et son encadrement dans la force commune européenne.

Il est bien entendu que nous nous déclarons tous entièrement d'accord avec la conception de notre ami M. François-Valentin et de notre commission de la défense nationale sur la nécessité de doter l'armée française des armes modernes, atomiques ou autres, qui doivent assurer sa sécurité. Nous n'avons aucune raison et nous n'avons aucune envie de la sacrifier, comme le craignait M. Marcellin tout à l'heure. Nous sommes prêts à en voter les crédits dans le cadre que je vais tracer.

Mais nous pensons, d'une part, qu'il faut avoir la politique de ses moyens, et nous souhaitons, d'autre part, qu'on comprenne, ici et à Washington, qu'il n'y a pas un problème français de la défense, une question algérienne ou congolaise, mais qu'il y a une question mondiale qui domine tout et qui doit unir tous les peuples civilisés, d'une part, dans la sauvegarde de l'Europe qui forme les marches de l'Occident, d'autre part, dans la défense de l'Afrique tout entière qu'à la faveur des indépendances le monde soviétique essaie d'arracher à l'ordre et au progrès pour en faire la plate-forme de prise à revers de l'Occident atlantique.

C'est pourquoi, plutôt que d'escompter la production en série des Mirage IV ou la naissance du sous-marin atomique, nous pensons qu'il est plus urgent de resserrer les liens qui doivent assurer la force de notre union et notre défense commune, suivant les lois d'un vieux proverbe qui n'est pas près d'être périmé.

On sait que la France de 1960 et que l'Allemagne de 1960 ne sont pas des puissances agressives, mais il est essentiel que, dans leur défense commune, elles soient, non pas juxtaposées, mais unies. Et quand on nous parle de coalition de ces Etats entre eux, nous pensons instinctivement à la vieille phrase du moraliste : « Les coalisés ont toujours été en retard d'une année, d'une armée et d'une idée ».

Enfin, dans un monde où voltigent les satellites, les spoutniks et les fusées, il faut aussi que l'Angleterre ne pense pas une seconde qu'elle pourrait demeurer indemne dans son île si des rampes de lancement soviétiques s'installaient de l'autre côté du Pas-de-Calais. Là est la vraie donnée du problème ; le reste n'est que le calcul des moyens.

A cela, que répond le Gouvernement ? Il se refuse — c'est son honneur, il le fait nettement — à intégrer dans la force commune cette défense commune ; il veut garder pour la France sa force de frappe nationale, en garder le contrôle, ce qui est à la fois séduisant, cher et dangereux.

Nous sommes contre cette théorie et nous ne pouvons pas l'exprimer. En effet, par le jeu des articles 44 et 49 de la Constitution, nous sommes forcés, ou de nous abstenir, c'est-à-dire d'approuver implicitement ce qui nous apparait un danger mortel, ou de manifester vis-à-vis du Gouvernement une défiance de principe qu'au fond nous n'éprouvons pas.

Les désaccords fondamentaux ne peuvent, hélas, en 1960, et grâce à la Constitution, que revêtir cette forme. Pour l'avoir votée, nous sommes tenus de la respecter, cette Constitution ! Et nous demandons alors au Gouvernement de faire de même.

J'en viens à la deuxième et très courte partie de mes explications. Je pense, d'ailleurs, que, sur ce point, un certain nombre de nos amis qui veulent garder une force de frappe nationale et qui ne voteront pas, tout à l'heure, la motion de censure, sont entièrement d'accord avec ce que je vais exprimer.

Messieurs, d'où vient ce hiatus entre les déclarations du Gouvernement et les faits réels devant lesquels, trop souvent, nous nous trouvons comme devant un fait accompli ?

Je n'ai lu nulle part, dans la Constitution, qu'un domaine réservé faisait au chef de l'Etat une attribution exclusive de la politique extérieure ou de la politique militaire du territoire, dont il est seulement le gardien.

Un des cerveaux les plus subtils de notre Assemblée, notre collègue Moatti, s'en est tellement aperçu qu'il a senti la nécessité, dans une proposition de loi qu'il a déposée, de légaliser rétroactivement ce qui n'a été, jusqu'ici, qu'une situation de fait, c'est-à-dire de permettre officiellement au chef de l'Etat de gouverner en étant responsable devant l'Assemblée nationale.

Mais en attendant, nous nous trouvons, dans tous ces domaines, devant des faits accomplis qu'on nous demande simplement d'entériner.

Nous ne demandons pas à être des juges, mais simplement des jurés associés au tribunal, chargés d'y exprimer le bon sens populaire. Nous sommes réduits au rôle du greffier qui contresigne les arrêts préparés, dans la solitude de son cabinet, par un très haut magistrat. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.)

Nous admettons très bien qu'étant donné la personnalité éminente de celui-ci, le prestige dont il jouit en France et à l'étranger, nous n'ayons pas l'air de vouloir jouer les premiers rôles dans une politique où une intervention collective ne faciliterait rien. Mais, à cette politique, nous sommes légalement et constitutionnellement associés ; nous voudrions, au minimum, en être avertis et la comprendre.

Or nous apprenons par des journaux, par des conférences de presse ou par des discours au peuple les projets successifs du Gouvernement. Le chef de l'Etat en a tellement le sentiment qu'il propose de venir lui-même, dans des aeries de lits de justice, lire des messages au Parlement. (Sourires sur plusieurs bancs à droite.)

Mais là n'est pas le salut. La séparation des pouvoirs n'est pas plus une séparation physique qu'une séparation morale. Le président des Etats-Unis, qui n'est pas responsable devant le Sénat ou la chambre des Représentants, se préoccupe d'être en accord avec une majorité qui n'est quelquefois pas la sienne ; il entretient des rapports étroits, amicaux et parfois confidentiels avec le Parlement ; il n'est responsable que devant le peuple sans doute, mais il ne consulte pas directement le peuple : il a recours à ses représentants légaux, et c'est en entente avec ceux-là qu'il gouverne.

Nous n'en demandons pas tant. (Sourires.) Mais nous voudrions au moins comprendre.

Le chef de l'Etat fait appel à la cohésion nationale et nous reprocherait volontiers de vouloir créer une division de l'opinion. Mais, pour que cette opinion soit unie, il faudrait au moins qu'elle ne fût pas désorientée elle-même par les discours du chef de l'Etat et des membres du Gouvernement. Dans le problème algérien, par exemple, quelle cohérence y a-t-il entre l'Algérie de juin 1958, composée uniquement de Français à part entière, avec droit de « s'autodéterminer », c'est-à-dire éventuellement de rester française, celle de septembre 1959, et l'Algérie algérienne de septembre 1960, l'Algérie française n'étant plus qu'une absurdité approuvée pourtant là-bas par cinq élections successives ? (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.)

Un hiatus n'existe-t-il pas entre les déclarations du Gouvernement tendant à remettre après une longue période de pacification la consultation du peuple algérien sur son statut définitif, et le projet que l'on prête au chef de l'Etat de nommer bientôt des commissaires politiques (Mouvements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit) et peut-être, demain, un gouvernement algérien provisoire avant même que le cessez-le-feu ne soit devenu officiel dans les traités et surtout, hélas ! dans les actes ?

Que comprendre dans le sort d'une Communauté qui avait un chef, des ministres, un sénat et qui n'a aujourd'hui officiel-

lement plus de sénat, plus de ministres et dont les Etats membres sont reliés à la métropole par une espèce de fiction juridique, le droit — vous vous le rappelez, mes chers collègues — ayant alors rejoint ce jour-là, et combien péniblement, les faits ?

Quel rôle a joué le Parlement dans tout cela, dans la création et le détachement de cette Communauté ? Nous sommes venus, dans une séance rapide de fin d'année, il y a trois mois à peine, ratifier à la sauvette des accords dont un certain nombre aujourd'hui, hélas ! se trouvent déjà caducs. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Et la loi militaire elle-même — disons-le et soyons francs — n'est-elle pas beaucoup plus le produit de la conception personnelle du chef de l'Etat que celle d'une œuvre concertée entre les pays intéressés de l'Europe et les autorités militaires de ces divers pays ; tout cela venant après l'affirmation de la fidélité du Gouvernement à l'O. T. A. N. et de la nécessité d'une sauvegarde commune de l'Europe ?

Il y a dans tout cela, mesdames, messieurs, des contradictions par trop évidentes. Tout cela paraît peu cohérent en soi et souvent difficile à suivre. Or il est, dans la politique, des devoirs parfois pénibles à accomplir, mais qui n'en constituent pas moins des devoirs.

Je ne pense pas, monsieur le Premier ministre, que vous ayez jamais rencontré une Chambre plus docile à ne pas entraver le Gouvernement. (Sourires.) Nous ne cherchons pas aujourd'hui encore à l'entraver dans sa tâche, car je pense que vous n'avez pas d'illusions sur les dangers réels courus aujourd'hui par votre gouvernement. Mais je puis vous indiquer que ceux qui, dans un instant, monteront à cette tribune pour voter la censure sont parmi ceux des nôtres qui ont été vos meilleurs soutiens. Mais il est des moments — et je le dis — où se taire c'est mentir, et ne pas mettre ses actes en accord avec ses paroles, c'est encore un peu plus mentir. (Vifs applaudissements sur plusieurs bancs à droite, au centre droit et sur certains bancs au centre.)

Lorsque des malaises persistants éprouvent un homme, il vaut mieux un diagnostic sévère à émettre en temps utile et des remèdes amers à administrer en temps opportun que de conserver sa maladie dans une euphorie aveugle et à plus forte raison simulée.

Il est sans doute plus facile, plus agréable de venir recueillir ici des applaudissements quasi unanimes et une approbation trompeuse, grâce à des affabilités postiches voilant un point précis de désaccord.

Mais nous ne sommes pas au théâtre. Nous sommes sur le terrain de vérité et nous entendons nous y tenir, si dur soit-il à nos pieds.

Nous voulons vous démontrer notre désaccord sur une force de frappe non concertée et sur le fonctionnement vicieux des institutions. Nous voulons que reprenne le dialogue de la France avec l'Europe et avec ses alliés, afin que ceux-ci comprennent en même temps le langage de la France. Nous voulons que reprenne le dialogue entre le chef de l'Etat et les représentants légaux du pays, au lieu de les mettre en face de faits accomplis.

Nous voulons que reprenne le dialogue préalable aux lois, et je suis sûr que vous l'accepterez, du Gouvernement et de sa majorité. Le vote que nous allons émettre est significatif de cette volonté, mais il ne signifie que cela et il se borne à cela.

Si l'on a pu trouver 121 intellectuels assez égarés pour prôner, quand ils ne s'étaient pas chargés de l'enseigner, l'insoumission, crime contre l'Etat, il y aura bien 121 députés patriotes et républicains qui auront le courage de dire et de prouver à un gouvernement qu'ils ne sont pas en accord avec lui sur un point déterminé. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.)

Ce faisant, ils ne diviseront pas l'opinion politique car ce n'est pas diviser que de vouloir, au contraire, un rapprochement à tous les degrés : rapprochement entre le Gouvernement et sa majorité en prévision des lois à venir ; rapprochement entre le Président de la République, élu par le peuple, et les représentants de la nation élus aussi par le peuple ; rapprochement aussi étroit que possible entre la France et les peuples de l'Europe d'une part, les nations civilisées et démocratiques, de l'autre.

En souhaitant ce rapprochement, nous ne déclarons la guerre à personne mais nous savons, nous savons tous, que c'est de ce rapprochement et de ce rapprochement seulement, que seront faits dans l'avenir le salut de la France et la sécurité de nos enfants. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite, au centre droit et sur certains bancs au centre.)

M. le président. M. le ministre des affaires étrangères vient de me faire savoir qu'il prendra la parole en fin d'après-midi.

La séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Seitlinger. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Jean Seitlinger. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, d'évidence le débat ne porte plus seulement sur le projet de la force de frappe ; par la volonté expresse du Gouvernement, c'est sa propre existence qui est en jeu.

S'il ne s'était agi que du seul projet portant création d'un armement nucléaire national, le sentiment de cette Assemblée — le Gouvernement moins que personne ne l'ignore — n'eût pas été douteux. La position de mon groupe, qui m'a délégué à cette tribune, ne fait de doute pour personne.

C'est parce que le Gouvernement était persuadé qu'une majorité était favorable au renvoi du projet en commission qu'il a choisi d'interrompre le débat. Il apparaît donc clairement qu'il n'y a pas ici de majorité pour approuver le texte du projet gouvernemental et encore moins son contexte. (Applaudissements au centre gauche.)

Il s'agit bien, en effet, de juger l'orientation nouvelle de la politique étrangère de la France. Il est évident que traiter avec dédain les communautés européennes, dire qu'il faut bâtir une Europe sur des réalités et non sur une chimère et, dans cet ensemble, marquer sa préférence pour une défense qui ne serait que nationale, est en contradiction avec les options fondamentales et répétées de tous nos gouvernements au cours des dix dernières années.

Est-il nécessaire de rappeler que l'Europe de Robert Schuman était et reste celle de peuples égaux, indissolublement liés et unis dans le même destin ? (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Toute prétention à un *leader ship* ne pourrait que réveiller des querelles qu'on voulait éteindre. Aujourd'hui moins que jamais il ne faut porter à la délicate mais nécessaire construction de l'Europe des dommages qui seraient irréparables.

En ce qui touche la politique économique, nous regrettons que la relative prospérité des affaires ne profite pas plus au monde du travail. Comment rester insensible à l'alourdissement du climat social, à toutes les conséquences politiques qu'à plus ou moins long terme il ne manquera pas d'entraîner ? Là aussi notre devoir, monsieur le Premier ministre, est de vous dire notre inquiétude.

Mais, plus important que tout, il y a le drame algérien. Sur ce point, le pays tout entier est dans l'attente de tout ce que votre gouvernement peut encore et doit tenter pour soulager l'angoisse qui l'étreint.

Comme la très grande majorité des Français, nous avons approuvé l'orientation de votre politique en ce domaine. Nous vous demandons de la maintenir et de l'appliquer. Vous savez, monsieur le Premier ministre, tout ce qu'entraînerait pour votre Gouvernement et sans doute pour le régime l'échec de la politique algérienne de la France. Nous espérons que le dépôt de ce projet allait permettre l'instauration d'un véritable dialogue entre le Gouvernement et le Parlement. Par votre fait, monsieur le Premier ministre, ce qui aurait dû être une critique risque de dégénérer en crise.

Pourquoi faut-il que nous soyons acculés à choisir entre tout ou rien, quand la démocratie implique confrontation, échange et, pour tout dire, collaboration ? (Applaudissements au centre gauche.)

M. Félix Kir. Très juste !

M. Jean Seitlinger. De toute façon, que vous le vouliez ou non, ce dialogue va se poursuivre entre le Gouvernement et le Parlement. Même si le texte est transmis ce soir au Sénat, il vous faudra revenir devant nous pour son adoption définitive. Il est indispensable qu'au cours des deuxièmes lectures vous acceptiez de mettre le texte en harmonie avec la volonté du Parlement. (Applaudissements au centre gauche.)

Agir autrement, monsieur le Premier ministre, ne nous paraît pas conforme à l'esprit du régime parlementaire. (Applaudissements au centre gauche et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Waldeck Rochet. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. Waldeck Rochet. Mesdames, messieurs, la controverse qui a lieu en ce moment entre le Gouvernement et les auteurs de la motion de censure porte essentiellement sur la question de savoir s'il faut opter pour une force de frappe atomique française ou pour une force de frappe dite européenne ou atlantique, intégrée dans l'O. T. A. N.

A notre avis, les deux projets ont le grave inconvénient d'exprimer l'un et l'autre une politique de guerre froide et de course aux armements. (Exclamations au centre, à gauche et sur divers bancs.)

Les arguments opposés au projet gouvernemental ont été si largement développés, y compris par le secrétaire général

de notre parti lors de la dernière session de notre comité central, qu'il n'est pas besoin d'y revenir longuement.

Tout d'abord, même si l'on se place aux seuls points de vue technique et militaire, par suite du retard de la France sur les Etats-Unis et sur l'Union soviétique et de la faiblesse de ses ressources, la force de frappe française s'avère devoir être une dépense inutile et un gaspillage.

Ensuite, le projet, qui va coûter 5.000 à 6.000 milliards, fera peser sur le pays, en particulier sur les masses populaires, une charge insupportable.

Enfin et surtout, une telle politique ne fera qu'aggraver les risques de guerre atomique en relançant la course aux armements et en justifiant par avance les prétentions d'autres pays, en premier lieu de l'Allemagne de l'Ouest, à posséder l'équipement nucléaire.

J'ajoute que le projet de force de frappe européenne ou atlantique soutenu par les indépendants et par le parti S. F. I. O. aurait les mêmes conséquences désastreuses.

En effet, que la participation de la France à la course aux armements atomiques s'accomplisse sous la forme proposée par le Gouvernement ou en association plus étroite avec les Américains et certains autres membres de l'O. T. A. N., dans les deux cas nous sommes en présence d'une entreprise qui aggrave le danger de guerre et va à l'encontre de la paix.

C'est pourquoi le parti communiste condamne avec la même vigueur la force de frappe atlantique et la force de frappe gaulliste.

A ces projets pareillement dangereux, nous opposons la seule solution qui soit de nature à assurer la sécurité de la France comme celle de tous les autres peuples : l'élimination des armes atomiques et le désarmement général contrôlé.

On a dit que, dans ce débat, on se trouvait en présence de deux conceptions de la politique européenne et atlantique. Cela est exact, mais je veux souligner que les divergences qui opposent les partisans de la politique gaulliste et ceux de l'intégration européenne ne sauraient dissimuler le fait que les uns et les autres préconisent une politique de guerre froide et de surarmement.

C'est ainsi que les indépendants et le parti S. F. I. O. ne mettent pas en cause la politique allemande du Gouvernement dans la mesure où celle-ci tend à favoriser le militarisme en Allemagne de l'Ouest, y compris en permettant l'équipement de la nouvelle armée allemande en armes atomiques et en lui accordant, en outre, des bases d'entraînement en France.

C'est parce que nous considérons cette politique comme dangereuse pour l'avenir de la paix que, contrairement à ce qu'a affirmé M. Guy Mollet, nous organisons dans le pays la protestation des masses à la fois contre la force de frappe atomique...

M. René Schmitt. Après coup.

M. Waldeck Rochet. ... et contre l'installation des bases allemandes en France, ce que ne fait aucunement le parti S. F. I. O., et nous le regrettons. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

A la vérité, à l'exemple des munichois d'avant-guerre, tous ceux qui aujourd'hui favorisent le développement du militarisme allemand dans l'espoir de l'utiliser contre les pays socialistes jouent avec le feu et font courir un danger mortel à notre peuple et à la paix. Nous dénonçons cette politique, qu'elle soit pratiquée au nom de l'Europe des patries ou au nom de l'intégration européenne, parce qu'elle va à l'encontre des intérêts véritables de la France et de la paix.

Aujourd'hui, certains semblent accepter allégrement la perspective de voir disparaître ou s'effacer la France dans une petite Europe sous hégémonie allemande. Nous repoussons une telle politique d'abdication nationale. Nous pensons, nous, que ce n'est pas en s'effaçant, mais au contraire en s'affirmant comme nation indépendante, pour une politique de coopération avec tous les peuples sans exclusive, que la France assurera sa sécurité, accroîtra son rôle dans le monde et contribuera à l'établissement d'une coexistence pacifique durable entre tous les pays.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette tribune pour soutenir son projet d'armement atomique, M. le Premier ministre a affirmé qu'il espérait la détente et un accord de coexistence entre l'Est et l'Ouest, parce que, ajoutait-il, la coexistence est indispensable à la paix du monde. Fort bien !

Mais il ne suffit pas d'espérer la détente pour qu'elle se produise ; encore faut-il y travailler. Or, il est évident que ce n'est pas en favorisant la course aux armements atomiques et le développement du militarisme allemand, comme le fait le Gouvernement, que l'on aboutira à une détente réelle, à une coexistence pacifique, durable, cependant indispensable à la paix du monde. L'intérêt de la France, la garantie de son indépendance et sa sécurité résident, au contraire, dans la mise en

œuvre d'une politique orientée réellement vers le désarmement général contrôlé, en premier lieu vers le désarmement atomique.

Nous croyons que la France aurait tout à gagner à prendre l'initiative d'intervenir en ce sens sur le plan international. Le général de Gaulle, dans ses récents discours, a fait appel à la cohésion nationale. Mais nous voulons dire que, pour obtenir la cohésion profonde de la nation, il faudrait répondre aux aspirations du peuple à la paix, au bien-être et à la liberté.

Au lieu de tenter vainement de justifier la poursuite de la guerre d'Algérie par des propos antisoviétiques, il faudrait, au contraire, faire rapidement la paix par la négociation, ce qui est devenu une exigence nationale. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

Au lieu d'engloutir des sommes folles dans les armements et de favoriser le militarisme allemand, il faudrait travailler au désarmement et à la coexistence pacifique entre tous les peuples.

Au lieu de favoriser systématiquement les profits des grands monopoles capitalistes au détriment du niveau de vie des travailleurs, il faudrait faire droit aux justes revendications de ces derniers.

Enfin, au lieu de prendre des mesures répressives contre les partisans de la paix et de restreindre toujours davantage les libertés démocratiques au profit du pouvoir personnel, il faudrait, au contraire, prévenir et réprimer les entreprises factieuses des ultras qui projettent d'instaurer le fascisme en France à la faveur de la poursuite de la guerre d'Algérie.

C'est parce que la politique du Gouvernement tourne le dos à ces exigences populaires que l'inquiétude et le mécontentement se développent dans le pays.

C'est pourquoi nous voterons, ici, contre la confiance au Gouvernement et nous poursuivrons, dans le pays, nos efforts pour rassembler toutes les forces démocratiques dans l'action pour la paix en Algérie, pour la détente et le désarmement, et pour la défense et la restauration des libertés démocratiques. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Paquet. (Applaudissements à droite.)

M. Aimé Paquet. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, beaucoup de choses ont été dites déjà ; aussi me contenterai-je de présenter à cette tribune quelques observations très brèves.

La France, après l'avoir proposé, est entrée dans le Marché commun. Elle y tient toute sa place. Elle y fait face à tous ses engagements. Elle en est même le moteur ; cela, monsieur le Premier ministre, grâce à l'effort de redressement économique et financier que vous avez entrepris et que vous avez réussi. C'est là votre mérite.

Mais nous sommes nombreux dans cette Assemblée à penser qu'il convient maintenant de coiffer cette construction économique par une autorité politique commune, afin d'assurer comme il convient, dans l'avenir, la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises. Nous sommes nombreux à penser que cette autorité politique commune devrait s'étendre à la politique étrangère et à la politique militaire.

Nous pensons, monsieur le Premier ministre, qu'il est urgent d'accrocher l'Allemagne fédérale à l'Ouest, de l'accrocher solidement, afin qu'un jour elle ne soit pas de nouveau tentée par le démon du nationalisme. L'Allemagne est parfaitement consciente, et ce que vous lui apportez, non seulement n'est pas ce qu'elle attend, mais risque de se révéler pour elle extrêmement dangereux. Nous craignons, en effet, que, la France étant dotée de sa force de dissuasion nationale, l'Allemagne ne demande à son tour, n'exige, n'obtienne un jour sa propre force de dissuasion.

Elle le demandera avec d'autant plus de force qu'elle a été vaincue, mutilée, et vous avez dit ici même, monsieur le Premier ministre, qu'une nation qui n'aurait pas sa propre force de dissuasion ne serait qu'une nation satellite.

Telle est ma première observation.

La première période de cinq années ne sera pas, certes, inutile puisqu'elle comporte principalement la construction d'une usine de séparation des isotopes et des recherches qui seront, en fin de compte, bénéfiques à notre économie et à notre industrie. Mais la seconde étape sera au-dessus de nos forces et nous n'aurons qu'un jouet finalement désuet.

Nous ne pourrions tout faire à la fois : fabriquer des fusées par nos seuls moyens, tenir notre place dans le Marché commun, équiper notre pays afin de donner du travail aux jeunes qui montent, élever le niveau de vie de notre peuple et faire face à nos obligations africaines et algériennes sur les plans culturel, économique, financier, politique.

Telle est ma deuxième observation.

Certes, on nous dit que le vote de ce projet permettra au Gouvernement de faire pression sur nos alliés américains afin qu'ils consentent à nous faire bénéficier de leurs connaissances. Je ne nie pas la valeur de cet argument.

On cite l'exemple de l'Angleterre ; mais il faudrait dire aussi que la politique de l'Angleterre a toujours « collé » à celle des États-Unis et que son île est transformée en une véritable base américaine.

Je veux bien reconnaître, cependant, que ce projet peut avoir deux incidences heureuses : l'une, en poussant les grands dans la voie du désarmement, devant les dangers que comporte l'extension des armes nucléaires à de trop nombreuses nations ; l'autre, en poussant les États-Unis vers la constitution d'une force commune atlantique.

Les deux amendements de MM. Maurice Faure et Simonnet vous invitaient à agir dans ce sens. S'ils avaient été soumis aux suffrages de cette Assemblée, ils auraient été votés l'un et l'autre à une imposante majorité. Vous les avez rejetés, et c'est d'ailleurs parce que je redoutais cette attitude, devant le Premier ministre, que j'ai voté la question préalable. Je regrette d'ailleurs que nous n'ayons pas été plus nombreux à la voter, car c'eût été pour vous une belle leçon d'humilité. (*Mouvements divers.*)

La question préalable ayant été repoussée, nous en sommes arrivés à l'épreuve de force.

Tout en ne faisant pas miennes les critiques de ceux qui doutent de votre sincérité atlantique, j'approuve dans son ensemble le texte de la motion de censure.

Mais aujourd'hui, le cadre de la motion de censure est dépassé ; il faut se placer dans le contexte de la politique générale.

C'est une épreuve de force, ai-je dit. Si, ce soir, tous ceux qui réprouvent l'orientation que vous avez donnée à ce projet votent la motion de censure, vous serez battu. Il n'y aura plus de Gouvernement et nous entrerons de plain-pied dans la crise de régime.

Car enfin, quel gouvernement pourrait-on mettre à la place du vôtre ? Un gouvernement représentant la coalition qui a signé la motion de censure ? Sur la politique européenne, bien sûr, sur la politique atlantique, il n'y aurait — tout au moins au début — pas de difficultés majeures. Mais il n'y a pas que l'Europe, il n'y a pas que la politique atlantique ; il y a l'Algérie, il y a la politique économique et financière.

Sur l'Algérie, je ne vois pas comment M. Guy Mollet pourrait trouver avec M. Porciani un terrain d'entente et se mettre d'accord avec lui sur une même politique.

Serait-il possible, d'une part, de faire collaborer dans un même gouvernement les tenants de la politique économique et financière qui, en dix-huit mois — et on ne le répétera jamais assez — a détruit notre stock de devises en le ramenant de deux milliards de dollars à zéro, qui nous a valu un déficit mensuel de 100 milliards de notre balance commerciale, qui nous a contraints de tendre la main à l'étranger pour faire tourner nos usines, qui nous a humiliés en faisant de nous des assistés, oui, serait-il possible de faire collaborer les tenants de cette politique avec les tenants de la politique pratiquée depuis deux ans, politique qui a reconstitué nos réserves de devises, qui nous permet de rembourser nos dettes et qui a redonné à notre peuple son indépendance économique et financière ?

Chacun sait bien que cela ne serait pas possible. Voilà des contradictions. On pourrait en citer d'autres qu'il vaut mieux ne pas évoquer.

Mais il y a plus grave : ce sont les attaques dirigées contre le régime lui-même. Ces attaques viennent parfois de ceux qui ont contribué largement à démolir et qui, aujourd'hui, critiquent les lenteurs de ceux qui essayent de reconstruire.

Il fut un moment où, dans cette Assemblée — et j'ai vécu ce moment — on avait peur. C'était en avril et en mai 1958. J'ai vécu, je le répète, ces tragiques journées. Aujourd'hui la peur s'est estompée. Certains croient que le danger a complètement disparu. Ils ont tort, car la démocratie et la liberté qui lui est attachée ne sont pas encore solidement assurées.

Une crise qui très vite tournerait à la crise de régime risquerait de nous mettre dans les mains de ceux dont la vocation est d'obéir et de se taire et qui l'oublient et, ensuite, elle nous mettrait dans les mains de ceux dont la vocation, au nom des grands principes, est d'asservir les peuples. (*Applaudissements à droite, au centre gauche et sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

C'est pour cette raison et cette raison-là seulement que je ne voterai pas ce soir la motion de censure. Plus de cent députés, monsieur le Premier ministre, feront de même, pour les mêmes raisons. Ils feront passer la pérennité de l'État avant toute autre considération.

M. Eugène-Claudius Petit. Les autres aussi !

M. Aimé Paquet. Ils feront leur devoir sans compter sur les autres pour le faire.

Aussi vais-je, monsieur le Premier ministre, vous adresser une requête : cette centaine de députés vous permettra ce soir

de remporter la victoire. Mais ce ne sera qu'une victoire de chiffres.

M. René Cassagne. Une victoire à la Pyrrhus !

M. Aimé Paquet. En effet, moralement, vous serez battu. (*Exclamations sur divers bancs. — Applaudissements sur quelques bancs à droite, à l'extrême gauche et au centre gauche.*)

M. René Regaudie. C'est cela la nouvelle République !

M. Aimé Paquet. Alors, je vous demande de savoir dominer cette victoire et cette défaite.

Ce texte sera soumis au Sénat et — l'orateur parlant au nom du groupe du mouvement républicain populaire vous l'a dit — il reviendra très certainement devant cette Assemblée. La commission mixte aura très probablement à en connaître. Au cours des prochaines discussions, sachez donc tenir compte de la volonté de l'Assemblée nationale. Vous ferez votre élémentaire devoir car c'est la Constitution qui vous en fait obligation. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et sur quelques bancs au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Le Roy Ladurie.

M. Jacques Le Roy Ladurie. Mes chers collègues, pour la sixième fois j'aurai dans quelques jours l'honneur de soumettre à votre examen des crédits relatifs à l'énergie atomique.

Bien entendu, j'interviens strictement en mon nom personnel, mais s'agissant d'un débat sur le péril atomique vous me permettrez de préciser que, depuis quelques années, j'ai eu tout loisir de me renseigner et de méditer.

Comme j'entends peser le « pour » et le « contre », je reconnais volontiers que l'argument scientifique plaide en faveur de la constitution d'une force atomique française.

Entendons-nous bien : je ne dis pas une force atomique exclusivement française. La science atomique, a en effet, cela de commun avec toutes les autres que, sans l'expérimentation, elle n'est qu'une vue de l'esprit.

Une explosion atomique apporte des renseignements que ne pourraient donner les calculs les plus longs, les cyclotrons les plus perfectionnés et tous les robots électroniques du monde.

Je ne crois pas qu'il y ait sur terre un seul savant atomique qui puisse soutenir le contraire.

Même dépassé un certain stade de connaissances nucléaires, le comportement d'un élément dans un réacteur ne peut remplacer les indications données par les explosions atomiques. C'est évidemment le motif pour lequel Russes et Américains n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'arrêt de telles expériences.

Ajouterai-je que la constitution de la force de frappe, par la création d'usines nouvelles associées aux activités du commissariat à l'énergie atomique, par la construction plus rapide de l'usine de séparation des isotopes de Pierrelatte, par la mise en place de moyens de recherche supplémentaires, favorisera, dans une certaine mesure, les travaux de nos chercheurs et de nos ingénieurs ?

Mais je pose la question, car il faut la poser : A quel prix et pour atteindre quel potentiel militaire ?

On nous affirme que « dans l'ensemble, à circonstances économiques égales, les crédits demandés au Parlement pendant la première période quinquennale ne dépasseront pas sensiblement l'enveloppe du titre V du projet ».

Je ne voudrais pas me faire taxer de méfiance normande, encore que celle-ci, même en cette matière, ait parfois du bon, mais des exemples étrangers nous prouvent qu'il est difficile, sinon impossible, de s'arrêter quand on a mis le petit doigt dans un tel engrenage.

Economiquement parlant, la nation recueillerait-elle, dès le temps de paix, comme on l'a dit, le bénéfice des sacrifices consentis pour sa force de frappe ?

Quant à moi, je ne le pense pas, car les dépenses pour les bombes et engins se situent, pour l'essentiel, hors des circuits économiques normaux. Elles n'auront pas — ou très peu — d'effets multiplicateurs positifs ; elles auront, en revanche des effets restrictifs sur la masse de nos investissements de base, industriels et agricoles, investissements productifs qui vont nous être indispensables dans les années prochaines, parce que celles-ci verront s'intensifier la compétition économique entre l'Est et l'Ouest, en même temps que la compétition économique entre les pays occidentaux eux-mêmes.

C'est alors que nous risquerions de perdre cette sécurité non moins essentielle que donne l'indépendance économique.

Mais admettons un seul instant, mes chers collègues, que ces craintes soient vaines ou, mieux encore, que nos alliés de l'Europe occidentale, rendant enfin justice à notre effort colossal, se joignent à nous pour constituer avec nous, quelque chose comme une troisième force de frappe, laquelle s'interposerait entre la

soviétique et l'américaine. Sans doute cette force ne serait-elle pas négligeable, mais dans quelle mesure suffirait-elle à nous protéger ?

A cette question, voici la réponse apportée par un atomiste officiel américain et non des moindres.

« Seuls » — dit cet atomiste — « les pays comme la Russie et comme les Etats-Unis, qui ont un espace étendu à leur disposition, peuvent survivre à une guerre atomique. L'agglomération de 50 millions d'habitants sur 300.000 kilomètres carrés que représente aujourd'hui l'Allemagne, ou les 50 millions d'Anglais entassés sur leurs îles étroites comme un corridor, rend ces pays indéfendables. Ils constituaient une force à l'époque où la concentration des moyens sur un espace restreint était une source de puissance. Mais déjà, au cours de la deuxième guerre mondiale, on s'est aperçu que l'Allemagne et l'Angleterre, en raison même de cette état de choses, étaient des puissances vulnérables.

« Toutefois, pour réduire le III^e Reich à merci, il a fallu, en 1944, l'arroser de quatre cent mille tonnes de T. N. T. Or, dites-vous bien qu'une seule bombe H représente huit cent mille tonnes de T. N. T., et concluez vous-même. L'Europe n'a pas été construite en prévision de l'âge nucléaire. »

Et l'auteur d'ajouter : « Dans un conflit de cette nature, l'Europe risque de disparaître comme l'Atlantide ! »

Ces lignes — que je ne reprends pas à mon compte — mes chers collègues, ont cependant une certaine importance. Elles sont de M. Erwin K. Oppenheimer qui, après avoir été, pendant la deuxième guerre mondiale, l'un des savants les plus efficaces du centre de recherches atomiques du III^e Reich, est passé au service du centre d'études et de recherches nucléaires américaines.

Livrée à son seul potentiel nucléaire dans une conflagration atomique, l'Europe et, a fortiori, la France, seraient indéfendables. Voilà ce que disaient déjà, il y a cinq ans, certains milieux atomistes d'outre-Atlantique. Que pensent-ils aujourd'hui ? Sans doute convient-il de faire la part des choses.

Des déclarations de ce genre — car ce n'est pas la seule — il faut retenir que, si une force française de dissuasion apparaît comme nécessaire — je dis même indispensable — c'est à condition d'être soudée à un ensemble européen, lui-même soudé à l'ensemble Atlantique. Faute de quoi, si par malheur venait à sonner pour nous l'heure du grand péril, nos alliés du monde libre seraient peut-être tentés de nous dire : « Vous avez voulu vous défendre tout seuls ? Et bien ! bonne chance ! Allez-y ! »

La Grande-Bretagne, qui occupe stratégiquement une position comparable à la nôtre, a eu à résoudre le même problème et vous savez, mes chers collègues, comment elle l'a résolu. Elle a fait taire son légitime orgueil national. Elle avait le choix, elle aussi, entre la politique « du cavalier seul » et celle « des œufs dans le même panier » et elle a choisi la seconde politique.

J'entends bien l'objection du Gouvernement : « Dans le domaine de la défense atomique, les Etats-Unis acceptent de collaborer avec l'Angleterre et se refusent à le faire avec la France. »

Voyons, mes chers collègues, il faut parler net. Les Américains comme les Anglais ont été payés pour redouter les fuites de leurs secrets atomiques. Il y a eu chez eux les affaires Rosenberg, Ponte-Corvo, Fuchs et d'autres encore. C'est pourquoi ils ont passé entre eux un accord pour la sécurité avec garanties réciproques à la clef.

Tant que nous ne participerons pas nous-mêmes à un tel accord, ne nous faisons aucune illusion. Les Américains ne nous apporteront aucune aide militaire sur le plan atomique.

Provisoirement, il n'y a sans doute rien à faire dans cette voie, parce qu'à la veille des élections américaines présidentielles l'opinion américaine est trop sensibilisée. On l'a bien vu par les réticences de circonstance suscitées dans certains milieux américains par les récentes déclarations de M. Paul Reynaud à cette même tribune.

Mais, passée la fièvre des élections, sommes-nous certains que les Américains se refuseront à une certaine collaboration avec nous, ne fût-ce que pour échanger les secrets que nous avons, et qu'ils n'ont peut-être pas, avec leurs propres secrets ?

Vous comprendrez, mes chers collègues, pourquoi je n'in siste pas sur cet aspect pourtant très réel de la question.

Quelle serait alors la nature des garanties qui nous seraient demandées ? Certes, il n'y a pas place chez nous, il n'y aura jamais place en France pour je ne sais quelle chasse aux sorcières. Si sorcières il y a chez nous, celles-ci, que je sache, n'ont pas accès, dans le cadre de notre commissariat à l'énergie atomique, aux secrets militaires pas plus qu'aux secrets industriels annexes.

Non ce qui est en cause, c'est tout autre chose. D'autres orateurs l'ont trop bien dit avant moi pour qu'il me soit nécessaire d'insister. Ce qui est en cause, c'est le complexe

diplomatique dans lequel le Gouvernement entend insérer une force de dissuasion exclusivement nationale, force qui, hélas ! ne dissuadera personne et nous laissera seuls et désemparés devant l'agresseur éventuel.

C'est pourquoi, monsieur le Premier ministre, je me vois au regret de marquer publiquement ma désapprobation au projet de votre gouvernement. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. le président. La parole est à M. Valabrègue. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. André Valabrègue. Mes chers collègues, il n'y a guère plus d'un an avait lieu, à Lourdes, un pèlerinage international d'anciens combattants.

A cette occasion, un déjeuner avait réuni à la même table quelques éminents ecclésiastiques et un certain nombre de parlementaires. A la fin du repas, prenant la parole au nom de ces derniers, M. Georges Bidault s'exprimait à peu près en ces termes : Lorsqu'un député s'adresse à des agriculteurs, il doit leur faire un cours d'agriculture ; s'il parle à des membres de l'éducation nationale, il doit leur faire un cours d'enseignement supérieur. Souffrez donc, messeigneurs, que je vous fasse le catéchisme. (Sourires.)

Mes chers collègues, permettez-moi de vous mettre en garde contre le risque que nous courons, dans le débat sur la force de frappe, de voir la boutade du président Bidault devenir une réalité.

En effet, la semaine dernière, nous avons entendu tomber du haut de cette tribune quantité de critiques, non seulement sur les détails d'application du projet de loi militaire qui nous est soumis, mais encore sur les principes mêmes de l'initiative gouvernementale.

Quelques années à peine avant la dernière guerre mondiale, un projet de création de six divisions mécaniques, conçu par le colonel de Gaulle et défendu devant la Chambre par M. Paul Reynaud, ne retenait même pas l'attention de nos prédécesseurs. Or il n'y a personne sur ces bancs, en ce jour, qui ne reconnaisse loyalement que, si les idées alors émises avaient été retenues, le désastre de 1940 aurait été certainement évité. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Alain de Lacoste Lareymondie. Il aurait fallu aussi des avions.

M. André Valabrègue. Lorsque, un quart de siècle plus tard, après avoir donné au pays, aux heures les plus critiques de son histoire, les preuves les plus éclatantes de sa présence, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine militaire, le même officier, devenu le chef de l'Etat, marqué, à n'en pas douter, de son empreinte un projet hardi, susceptible d'accroître notre sécurité, nous en critiquons les grandes lignes comme s'il s'agissait d'un projet issu du cerveau d'un chef d'état-major de classe traditionnelle. (Mouvements divers.)

Cette réflexion, mesdames, messieurs, vous l'entendrez énoncer couramment à travers la France par bon nombre de nos concitoyens depuis que ce débat est engagé, et nous devons la méditer avant de nous prononcer sur la motion de censure.

Certains de nos collègues, sans être hostiles au projet, auraient souhaité l'étudier plus longuement. C'est pourquoi ils désiraient un renvoi en commission. Mais les commissions ont rempli consciencieusement leur tâche. Le président Valentin nous a dit que les services du ministère des armées s'étaient pliés, avec toute la bonne volonté désirable, aux investigations de sa commission. Une collaboration efficace s'est établie, en l'occurrence, entre les commissaires et l'exécutif. Les amendements suggérés par l'Assemblée et acceptés par le Gouvernement en sont la preuve tangible.

- Au centre. Très bien !

M. André Valabrègue. Je ne vois donc pas ce qu'aurait apporté de plus un nouveau délai, si ce n'est un retard à la mise en place d'un dispositif dont beaucoup regrettent que son entrée en service soit à si longue échéance.

Certains rétorquent que ce sont des préoccupations d'ordre international qui les ont fait se dresser contre le projet. M. Guy Mollet nous a laissé entrevoir sa crainte que notre initiative n'entraîne une demande de réarmement atomique de la République fédérale allemande.

Mais enfin, mesdames, messieurs, pourquoi nos voisins de l'Est, obéissant les traités qui ont mis fin à la dernière guerre et qui ne leur permettent point de posséder cet équipement, ne s'appuieraient-ils pas sur l'armement nucléaire de la Grande-Bretagne plutôt que sur le nôtre pour réclamer ces moyens de protection ? (Applaudissements à gauche et au centre.)

L'ancien président du conseil nous a rappelé que, déjà, la Bundeswehr avait formulé ce souhait ; mais il a apporté, indirectement, un argument majeur à notre thèse en nous signalant que les chefs de l'armée allemande estimaient que l'équipement

thermonucléaire était le seul qui permette une défense efficace. Et là, les Allemands sont orfèvres, car eux réalisèrent pour 1939 les corps blindés qu'avait suggérés en vain pour nous, quelques années plus tôt, le colonel de Gaulle. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je tiens enfin à faire remarquer à M. Guy Mollet que ses informations sur la complicité tacite du parti communiste et de l'U. N. R. à propos de l'armement atomique étaient inexactes. M. Waldeck Rochet lui en a administré très rapidement la preuve. (*Vives exclamations à l'extrême gauche.* — *Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. René Schmitt. C'est donc dans le discours de M. Waldeck Rochet que vous puisez le meilleur de vos arguments !

M. André Valabrègue. Mes chers collègues, nous vous avons écoutés dans le silence. Je vous demande de me rendre la pareille. (*Applaudissement à gauche et au centre.*)

M. René Schmitt. Vous nous mettez en cause.

M. André Valabrègue. Je voudrais maintenant rassurer au passage M. Bergasse qui s'est inquiété de ce que la politique suivie à l'heure actuelle provoque une poussée d'extrême-gauche. Qu'il me permette de lui signaler qu'hier, aux élections municipales partielles de Saint-Quentin, c'est une liste U. N. R. qui a battu la liste communiste. (*Mouvements divers.*)

A droite. De peu !

M. André Valabrègue. Quelle désespérante litanie avons-nous entendue au cours des débats de la semaine dernière ! Nous sommes, paraît-il, si peu considérés, nos alliés ont l'esprit si étroit que, à l'inverse de la Grande-Bretagne, nous n'avons même plus le droit d'avoir une initiative nationale en matière d'organisation militaire sans compromettre nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique.

Il paraît que le projet sera peut-être un geste désespéré mais pas une dissuasion, que la situation de la France se rapproche de celle de la Pologne en 1939 ; nous encourrions, enfin, une grande responsabilité — écoutez bien, mes chers collègues — si, par nos actes, nos propos, et même les apparences, nous contribuons à ramener les Etats-Unis à l'isolement. Comment des patriotes peuvent-ils donc concilier la voix de leur conscience avec un tel défaitisme ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Croyez-vous qu'en définitive nos grands alliés aient l'esprit assez borné, soient assez dénués de réalisme pour rompre des accords de défense mutuelle sous le seul prétexte que la France, outre ses forces traditionnelles, envisage d'ajouter aux ressources de la stratégie commune une force nationale de frappe, ainsi qu'elle en a le droit, M. Marcellin l'a parfaitement démontré tout à l'heure ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Que l'on soit Américains, Anglais, Russes ou Français, on a et on aura toujours plus d'égards pour celui qui n'est pas entièrement à votre merci que pour celui qui attend tout de vous. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Nos amis américains ne m'en voudront pas d'affirmer qu'en bons patriotes, ils pensent — et je ne les en blâme pas — d'abord à la défense américaine et ensuite à celle du monde libre.

M. Alain de Lacoste Lareymondie. C'est la même chose !

M. André Valabrègue. Il y a dix ans, les engins de destruction ayant une portée moindre, leur défense se confondait instantanément avec la nôtre et sur le sol de l'Europe occidentale. Aujourd'hui, il n'en est plus de même. Les Américains peuvent attaquer de chez eux et par eux-mêmes. Les Russes sont dans la même situation.

Si demain la France était menacée, qui nous dit que le délai d'intervention de l'organisation atlantique ne serait pas tel que nous serions détruits avant d'avoir été défendus ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Alain de Lacoste Lareymondie. Défaitiste !

M. André Valabrègue. Cette éventualité ne peut être passée sous silence et elle milite avant tout en faveur du projet qui nous est présenté.

Monsieur de Lacoste Lareymondie, que vous me traitiez de défaitiste, cela est pour moi une surprise parce que les citations que j'ai produites il y a quelques instants à l'Assemblée, je les ai puisées dans votre texte. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Alain de Lacoste Lareymondie. C'est bien pourquoi j'ai crié au défaitisme !

M. André Valabrègue. Mes chers collègues, en un débat comme celui-ci, faisons abstraction de nos objectifs contradictoires

de politique intérieure. Songeons à la garantie que nous donne à tous la certitude que le chef de l'Etat approuve le projet gouvernemental. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche, à droite et sur divers bancs.*)

Mais oui ! mes chers collègues (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), cela vous fait rire mais, pour nous, c'est une garantie et, au surplus, vous n'avez pas toujours eu la même attitude. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ayons plus de confiance en nous-mêmes, ayons confiance dans la clairvoyance de nos alliés atlantiques.

M. Alain de Lacoste Lareymondie. C'est bien le moment !

M. André Valabrègue. Lorsque le général de Gaulle est arrivé au pouvoir, les Américains savaient, et ils le disaient, que le général serait un allié difficile, mais ils savaient aussi — et ils le disaient — que c'était un interlocuteur stable qui ne variait point dans ses positions (*Exclamations à droite*) inspirées par ses responsabilités envers la France et le monde libre. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Coste-Floret. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs au centre droit.*)

M. Paul Coste-Floret. Mesdames, messieurs, M. Seitlinger, parlant à cette tribune au nom du groupe des républicains populaires et du centre démocratique, vous a dit les inquiétudes unanimes de ce groupe qui a réservé sa décision collective sur la motion de censure jusqu'au moment où M. le Premier ministre aura bien voulu répondre aux orateurs.

Je suis ici pour vous indiquer, au nom d'un certain nombre de mes amis, pourquoi, en l'état de ce débat, nous avons d'ores et déjà décidé de voter la motion de censure. Et si j'ai un regret à exprimer, c'est de ne pas être monté à la tribune un quart d'heure plus tôt afin de parler avant M. Valabrègue. J'aurais pu ainsi participer à la distribution d'éloges et de critiques qui, formulés de cette tribune ex cathedra, nous faisaient songer, je m'excuse de le dire à notre collègue, non point au « catéchisme » lourdaud de M. Georges Bidault mais bien à l'infaillibilité pontificale selon le concile. (*Applaudissements et rires au centre gauche, à l'extrême gauche et à droite.*)

Monsieur le Premier ministre, ouvrirait-il y a douze jours ce débat sur la loi de programme militaire, vous en avez avec raison souligné l'importance et la gravité et vous avez appelé l'Assemblée nationale à en délibérer dans la liberté et dans la sérénité.

Pourquoi faut-il qu'en posant la question de confiance vous ayez empêché la discussion d'aller à son terme normal et la représentation de la nation de se compter dans un libre scrutin pour et contre un projet qui, quelle que soit l'opinion qu'on en ait, engage pour de longues années l'avenir de la France ?

Parlant le 13 août 1958 devant le Comité constitutionnel consultatif, vous avez pourtant déclaré, ce que M. Chandernagor vous rappelait excellemment mercredi dernier, à propos des dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution dont vous demandez aujourd'hui l'application : « Ces dispositions — c'est vous qui parlez — ne doivent être qu'une ultime sauvegarde jalousement gardée en réserve pour le cas où la commission mixte n'aurait pas réussi à éviter le conflit. Dangereuses pour le régime, j'en conviens, si elles étaient employées à tout instant, ces dispositions me paraissent, au contraire, essentielles pour les cas exceptionnels ».

Vous n'avez pas attendu, monsieur le Premier ministre, le retour du texte de la commission mixte pour poser la question de confiance. C'est que vous avez pensé — et probablement avec raison — que le scrutin n'aurait en l'état, comme mon ami M. Seitlinger vous l'a dit tout à l'heure à cette tribune, dégagé une majorité pour ce sujet ni dans l'une, ni dans l'autre Chambre et que, d'autre part, l'on était bien en présence d'un cas exceptionnel. Car, vous croyez — vous nous l'avez dit — qu'il s'agit d'un problème vital pour la France et nous le croyons aussi. Mais pensez-vous dès lors que, dans une hypothèse de ce genre, il n'était pas préférable de laisser les représentants du peuple se prononcer pour ou contre, sur le projet lui-même ?

J'avoue que, partisan bien avant la Constitution de 1958 des dispositions constitutionnelles en la matière, un tel abus m'amènerait presque à regretter de ne pas avoir voté, au Comité constitutionnel consultatif, l'amendement original de M. Triboulet, aujourd'hui assis à vos côtés sur les bancs du Gouvernement et qui n'avait pas hésité à l'époque à proposer de limiter à une fois par an la possibilité pour le Gouvernement d'utiliser les dispositions de l'article 49, alinéa 3. (*Rires et applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

A la même séance du Comité consultatif constitutionnel, vous avez eu, monsieur le Premier ministre, cette formule surprenante, qui n'est pas de M. Georges Bidault mais bien de vous-même (*Sourires*) : « On ne résout jamais facilement le problème de la quadrature du cercle. »

J'avoue que j'avais cru jusqu'alors, avec le commun des mortels, qu'il s'agissait d'un problème insoluble, mais je comprends aujourd'hui votre formule de 1958. Aujourd'hui, où vous voulez engager le destin du pays contre la volonté de la majorité des représentants de la nation, c'est bien là essayer de résoudre le problème de la quadrature du cercle. (Applaudissements au centre gauche, au centre droit et sur quelques bancs à droite.)

M. Raymond Schmittlein. C'est une pétition de principe.

M. Paul Coste-Floret. Vous n'aviez qu'à nous laisser voter sur la motion de renvoi en commission (Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche, au centre droit et sur quelques bancs à droite) et vous auriez vu la pétition de principe se transformer en un scrutin parlementaire. En posant la question de confiance et en nous appelant à voter par le jeu des dispositions constitutionnelles en cause, non pas sur le projet de loi en discussion, mais sur une motion de censure, vous avez déplacé le problème du plan de la technique pure et de la défense nationale sur le plan politique.

Vous avez fait plus. Pour essayer de gagner des voix, en intimidant les députés, ce qui est d'ailleurs bien dans la ligne suivie par le Gouvernement dans ses rapports avec le Parlement, ceux que M. François-Valentin a si heureusement appelés un jour les « petits barons du régime » s'en vont de par les couloirs en brandissant la menace de la dissolution de l'Assemblée nationale. (Applaudissements au centre gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.)

Oserai-je vous rappeler, monsieur le Premier ministre, que vous n'en avez pas le droit ? Vous vous croyez encore en 1946, mais nous sommes en 1958, et dans la Constitution actuelle la dissolution n'est pas à votre disposition. La dissolution n'est nulle part dans la Constitution actuelle la conséquence obligatoire d'une motion de censure, mais un moyen d'arbitrage à la disposition du Président de la République...

M. Henri Duviillard. Justement !

M. Paul Coste-Floret. ... qui apprécie souverainement s'il doit ou non en user.

M. Henri Duviillard. Qui dit le contraire ?

M. Paul Coste-Floret. La seule conséquence constitutionnelle obligatoire de la censure — il importe de le rappeler ici — ce n'est pas la dissolution de l'Assemblée nationale, c'est la démission de votre gouvernement. Ce n'est pas tout à fait la même chose !

Au surplus, ces menaces, ces bruits de dissolution nous laissent parfaitement indifférents. (Murmures au centre et à gauche. — Vifs applaudissements au centre gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.)

Vous ne nous ferez pas l'injure de croire que, sur ce problème, il y ait un seul député qui se laisserait influencer par des considérations extérieures à la question.

La motion de censure dont vous avez provoqué le dépôt en posant la question de confiance nous place devant l'alternative suivante : en la refusant, nous maintenons le Gouvernement au pouvoir, mais nous assurons l'adoption du projet de loi en discussion. En la votant, nous renversons le Gouvernement, mais nous rejetons le projet de loi.

S'agissant d'un texte dont nous sommes convaincus qu'il engage le pays sur une voie qui peut conduire aux abîmes, nous croyons que son rejet est nécessaire, même s'il coûte la vie à un gouvernement. (Mouvements divers.)

J'ajouterai — car je ne veux pas, ce soir, m'abriter derrière des prudences de juriste — que la discussion a fait ressortir entre vous et nous, en matière de politique étrangère, des divergences graves qui suffiraient à elles seules à nous faire refuser la confiance au cabinet.

Nous voterons la censure pour rejeter le projet. Nous voterons la censure parce que nous condamnons votre politique étrangère. Je développe brièvement l'un et l'autre de ces points.

Tout d'abord, nous voterons la motion de censure pour rejeter le projet créant une force nationale de frappe autonome. C'est le seul moyen que vous nous avez laissé pour assurer ce rejet que nous croyons nécessaire pour préserver l'avenir même de ce pays.

Mon ami Maurice-René Simonnet vous a dit, dans la discussion générale, les graves objections que nous faisons à l'autonomie d'une force française de frappe. Nous ne croyons pas que la sécurité du pays puisse être assurée de cette manière. D'une part, personne ne conteste plus qu'il n'est pas possible d'amener la force française de dissuasion au niveau de la force de l'U. R. S. S. ou même de celle des Etats-Unis d'Amérique ; d'autre part, la thèse dite de la « dissuasion proportionnelle » appelle de notre part les plus grandes réserves.

Pour que la dissuasion soit efficace, il faut en effet que l'adversaire craigne l'emploi effectif de l'arme atomique.

Comment pourra-t-il supposer, fût-ce un instant de raison, l'emploi d'une arme qui ne lui ferait que des dommages réduits alors que sa riposte est susceptible dans ce cas d'atomiser l'adversaire ?

Monsieur le Premier ministre, le 15 septembre dernier, devant notre commission de la défense nationale, puis dans des termes à peu près semblables devant notre Assemblée, à cette tribune, il y a douze jours, vous avez déclaré que la question n'est pas de faire un choix entre une force nationale et une force internationale intégrée, mais de savoir s'il y aura une force nationale ou s'il n'y aura rien.

Je m'excuse de renverser le propos et de dire qu'à notre avis, ou il y aura une force internationale de frappe intégrée ou la défense de l'Occident ne sera pas assurée. (Très bien ! très bien ! au centre gauche, à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.)

Penser le problème en ces termes, c'est dire que le refus des alliés de négocier à ce sujet ne doit pas et ne peut pas être considéré par nous comme définitif. Il faut inlassablement tout faire pour reprendre des négociations à ce sujet parce qu'il y va de la défense de l'Occident et de toutes les valeurs qui font nos raisons communes de vivre.

Nous ne pouvons pas ne pas être entendus. Certaines déclarations récentes nous laissent d'ailleurs mieux que des espoirs à ce sujet, si le Gouvernement consentait à reconsidérer sa position sur ce problème fondamental.

Nous croyons que la défense nationale ne peut plus aujourd'hui être pensée seulement à l'échelle des nations, mais qu'elle doit, pour être efficace, être organisée à l'échelle des continents. Nous faisons notre cette forte conclusion du rapporteur sur la force de frappe au comité d'études pour la République :

« L'armement, qui fut du temps des lampes à huile l'œuvre d'artisans de village protégés par le châtelain voisin, n'est plus aujourd'hui à l'échelle des nations, mais des continents. Celui qui n'a pas une conception intercontinentale de l'armée, comme de l'économie, est demeuré — pour reprendre une expression heureuse du général de Gaulle — au temps des lampes à huile ».

Ces raisons de fond nous semblent dirimer le débat ; elles se suffisent à elles-mêmes, et c'est pourquoi je ne cite que pour mémoire le problème pourtant grave de savoir si un effort solitaire, à la fois inutile et hors de proportion avec les possibilités financières de notre pays, ne compromettrait pas, d'une façon peu admissible, d'une part la modernisation des armes classiques, d'autre part la promotion sociale et humaine de la nation.

En effet, si finalement l'équilibre mondial des forces de dissuasion se réalise, il n'est pas interdit de penser que le prochain conflit peut être du type classique. En 1939, l'Angleterre a subi les bombardements que l'on sait plutôt qu'il n'utiliser les gaz de peur de représailles plus dramatiques encore que l'invasion ou le bombardement. Dans cette hypothèse, il faut évidemment une armée occidentale dotée des moyens les plus efficaces.

D'autre part, il est absolument impossible de savoir où nous conduira, du point de vue budgétaire, l'entrée isolée et inutile de la France dans la folle ronde de l'armement nucléaire. Qu'il me suffise de rappeler que les dépenses effectuées ces dix dernières années par les Etats-Unis pour leur force de frappe, compte non tenu des dépenses industrielles civiles connexes et militaires traditionnelles qui s'y ajoutent, ont pu, dans un livre récent, être évaluées à 100.000 milliards de francs, soit le budget total actuel de la France pendant quinze ans.

Nous nous refusons à nous engager dans cette voie, à compromettre dans notre pays une promotion sociale et humaine qui a fait dans le passé et qui doit faire dans l'avenir l'honneur même de la France.

Nous demandons l'organisation de la sécurité française à l'échelle de l'Europe, dans le cadre de la solidarité atlantique. Selon la formule heureuse de l'un de nos grands chefs militaires : « L'Europe doit être considérée comme un tout géostratégique. Ne pas vouloir s'introduire dans le système serait vouloir téléphoner sans être abonné au standard ». (Sourires.)

Tout cela m'amène à vous dire très brièvement, monsieur le Premier ministre, les raisons propres que nous avons de vous refuser notre confiance.

Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent nous conduit à le faire pour repousser le projet en discussion dont nous pensons qu'il compromettrait gravement l'avenir du pays.

Mais nous serons plusieurs à voter aussi la censure parce que le débat a mis en lumière des principes de politique étrangère qui ne sont pas et qui ne peuvent pas être les nôtres.

La motion que nous allons voter déclare, en termes excellents, qu'en déposant le projet de loi, « le Gouvernement a moins cherché à en obtenir les moyens qu'à faire approuver par le Parlement une conception nouvelle de la politique européenne et atlantique ».

Vous vous affirmez, certes, « européens ». Mais vous nous dites, en même temps, que l'Europe doit être, au moins pour commencer, l'Europe des Etats.

Nous ne sommes ni pour l'Europe des Etats, ni pour l'Europe des Nations, ni pour l'Europe des patries. Nous sommes pour une Europe intégrée et nous croyons que votre politique, sans doute de très bonne foi, mais, hélas, de façon irrémédiable, compromettrait définitivement, si elle devait être poursuivie, la construction européenne.

Jusqu'à présent, nous avons des craintes très sérieuses. Le présent débat les a transformées en certitudes, et c'est pourquoi il faut, ou que votre gouvernement revise sa politique à ce sujet, ou que votre gouvernement disparaisse.

Comme le présent débat ne semble pas nous laisser espérer une révision en ce domaine, nous voterons la censure de votre gouvernement.

Il en est de même en ce qui concerne l'Alliance atlantique. Vous affirmez avec raison qu'elle doit demeurer l'une des bases de notre politique étrangère, mais le vote du projet que vous nous proposez en compromet sérieusement les données. M. Maurice Faure l'a parfaitement démontré à cette tribune, et il n'est d'ailleurs, pour s'en persuader, que de lire la presse étrangère la plus récente.

Je me résume. Votre projet est inutile. Il compromet l'économie de la nation sans assurer sa sécurité. Il engage une nouvelle politique européenne et atlantique qui n'est pas la nôtre. Vous comprendrez, monsieur le Premier ministre, qu'avec de tels motifs il nous soit impossible, et de laisser passer ce projet par l'abstention et de nous réfugier dans l'anonymat d'une autre abstention quand nous pensons — nous sommes plusieurs dans ce cas — qu'il s'agit d'adhérer à une politique étrangère entièrement nouvelle et que nous jugeons dangereuse.

Je pourrais m'en tenir là. Mais comme je ne veux éluder aucun aspect du débat, je dirai encore deux mots sur ce que j'appellerai ses considérations extérieures.

Elles sont de deux ordres. Il y a d'abord la menace de dissolution. Je n'ajouterai rien à ce sujet puisque j'ai dit que cette arme n'appartenait point au Gouvernement : vous n'êtes pas, Dieu merci, le général de Gaulle ! (Mouvements divers.)

Il y a ensuite ce raisonnement, qui donne à réfléchir, de certains de ceux qui vous soutiennent et qui nous disent : ouvrir en ce moment une crise ministérielle, c'est ouvrir la porte au fascisme et compromettre définitivement la République et la liberté.

Je crois, en effet, monsieur le Premier ministre — et avec la part héroïque que, dans les temps difficiles, vous avez prise à la Résistance, ce sera votre honneur — que cela a été longtemps vrai et que depuis janvier 1959 votre gouvernement fut très probablement très utile pour sauvegarder nos libertés. Seulement, je pense aussi que la dégradation du pouvoir a amené, aujourd'hui, ce que j'appellerai un renversement de tendance.

Ce sont toujours les gouvernements faibles et sans autorité qui ont donné naissance au fascisme, et il n'est pas sûr que la survie artificielle de votre cabinet ne soit, de ce point de vue, moins un danger qu'un atout pour ceux qui menaceraient nos libertés.

Oh ! je sais bien que ces propos peuvent paraître surprenants à un certain nombre d'entre vous ; ils expriment pourtant, après réflexion, la conviction intime, sur ce point, de celui qui vous parle et d'un certain nombre de ses amis.

Sous le précédent régime, lorsqu'on voulait amener un député à voter la confiance sur un projet qu'il n'approuvait pas, l'on ouvrait ce que M. Georges Bidault a appelé « le parapluie international ». Aujourd'hui, c'est toujours le même parapluie, mais il est passablement usé, on le réserve à l'usage interne et l'on évoque les troubles sociaux, la perte de nos libertés, le renversement du régime. Il n'est que de lire certains éditoriaux de journaux du matin pour avoir le ton.

Nous respectons ces convictions et nous les croyons sincères. Sur un sujet aussi grave, leurs auteurs ont non seulement le droit mais le devoir de les faire valoir. Seulement nous avons, nous, non seulement le droit mais le devoir de dire notre conviction propre. Nous rejoignons absolument l'analyse de ceux qui exposent ces thèses. Comme eux, nous croyons la République menacée, la liberté en péril, le régime bien fragilisé. Mais notre conclusion est opposée à la leur. En effet, que l'on regarde à travers l'espace ou à travers le temps, que l'on fasse de la géographie ou de l'histoire, l'une et l'autre nous enseignent que c'est toujours la dégradation continue du pouvoir qui amène les régimes autoritaires. Nous croyons que votre gouvernement, très usé ne peut plus rendre sur ce plan aucun service à la République, au régime, à la liberté. (Mouvements divers au centre et à gauche. — Applaudissements sur plusieurs bancs au centre gauche et sur de nombreux bancs à droite, à gauche et à l'extrême gauche.)

Par conséquent, monsieur le Premier ministre, nous n'avons de ce point de vue aucune raison de reconsidérer notre position, bien au contraire.

C'est pourquoi, pour repousser la force nationale de frappe, pour condamner une politique étrangère dangereuse, pour renverser un gouvernement sans autorité, nous voterons la motion de censure. (Applaudissements sur plusieurs bancs au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, au terme de ce débat, et sous réserve de quelques réflexions récentes, il me semble que la discussion s'est transportée tout entière sur le domaine de la politique extérieure, ainsi qu'en témoigne la motion de censure dont vous êtes saisis.

Il s'agit de démontrer que le Gouvernement ne cherche, en réalité, sous le couvert de ses projets de force de dissuasion, qu'à faire entériner une politique européenne et une politique atlantique qui seraient nouvelles et qui ne seraient pas celles de l'Assemblée nationale ni, par conséquent, du pays.

Vous trouverez sans doute normal qu'à ce moment le ministre des affaires étrangères demande à prendre la parole. Je m'efforcerai de présenter d'une manière que je pense objective, et qui sera en tout cas sincère, les éléments tels que je les connais du problème qui vous est posé.

Il convient, en effet, que ce débat, s'il ne se termine pas dans l'atmosphère d'union que justifierait le fait qu'il s'agit de problèmes nationaux essentiels, ne soit pas clos dans l'équivoque que créent certains mots et certaines formules et la méconnaissance involontaire ou systématique des réalités devant lesquelles nous nous trouvons placés, que nous le voulions ou non.

Un point paraît clair à l'heure où nous sommes. Le principe n'est plus contesté, et je reprends les termes de la motion de censure, qu'il faut « ôter la nation des armes modernes tenant compte des techniques nucléaires ».

En d'autres termes, l'Assemblée nationale dans son ensemble semble avoir passé outre aux préoccupations parfaitement légitimes d'ordre technique et d'ordre financier qui ont été discutées par ses commissions compétentes et qui ont été en particulier évoquées à cette tribune le 18 octobre par M. le président de la commission des finances avec une force qui avait alors impressionné. Et ce que je dis là a été, je crois, confirmé par M. Maurice Faure, avec son éloquence habituelle, dans son intervention de cet après-midi.

L'objet, réel ou apparent, mais en tout déclaré, du conflit qui oppose le Gouvernement à ses adversaires est maintenant tout autre. Il s'agit du contexte internationaux. Et c'est d'ailleurs de là que naît cette confusion que je mentionnais à l'instant.

Que nous dit-on en effet ? En substance, on nous dit ceci : en affirmant la volonté de doter l'armée française d'une force atomique nationale, vous allez tout à la fois faire obstacle à la construction européenne et porter une grave atteinte à l'Alliance atlantique. En d'autres termes, ajoute-t-on, vous risquez de saper les fondements mêmes sur lesquels nous construisons depuis dix ans à la fois notre sécurité et notre avenir en Europe, et ceci pour la raison qu'il s'agit de faire une force atomique nationale et, non pas, comme on nous le demande, alternativement ou simultanément, de contribuer à la constitution d'une force nucléaire européenne ou d'une force atlantique intégrée.

L'accusation est grave, même si elle apparaît fantastique. Elle mérite donc qu'il y soit répondu.

Une bombe européenne ? Mais avec qui ? La Grande-Bretagne ne s'y est jamais montrée disposée. Restent donc nos partenaires de l'Europe continentale. Ici encore, où seraient nos associés ? Est-ce que l'expérience poursuivie pendant plusieurs années, et qui a finalement échoué, d'une usine européenne de séparation des isotopes ne montre pas les limites de la coopération possible ? Au surplus, notre partenaire principal en l'espèce serait l'Allemagne. Or, l'Allemagne est tenue par les interdictions de fabrication qu'elle s'est elle-même imposées et qui figurent dans les accords de 1954. Elle a toujours manifesté sans équivoque sa volonté de s'en tenir à ces accords. Nous avons d'autant moins de motifs de la soupçonner, comme il a été fait cependant, d'intentions contraires, qu'elle sait aussi bien que nous la crise majeure que toute modification d'attitude de sa part entraînerait dans ses rapports et, par conséquent, dans les rapports de l'Occident, avec l'Union soviétique. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Est-ce à dire, mesdames, messieurs, que sur le plan militaire, la France hésite à coopérer en Europe et à développer au maximum les rapports et les liens ? Nous avons toujours dit. Le contraire et nous le prouvons.

Dans quelques jours, va être signé avec la République fédérale un accord sur les facilités que le Gouvernement français accepte de mettre à la disposition de l'armée allemande pour son entraînement et pour ses dépôts logistiques.

M. Pierre Villon. C'est un scandale !

M. le ministre des affaires étrangères. Il résultera de l'application prolongée de cet accord une imbrication des intérêts dont personne ne peut sous-estimer l'importance.

Nos projets européens comportent, d'autre part, et vous le savez, un développement de la coopération dans le domaine militaire, qui nous paraît être un corollaire essentiel de la coopération politique.

Je sais bien qu'on a dit — on n'est jamais à court de critiques, fussent-elles contradictoires — qu'une coopération militaire entre les Six est un danger de division pour l'Organisation atlantique et révèle par là toutes nos arrière-pensées. Ai-je besoin de démontrer la vanité de ce reproche puisqu'il ne s'agit évidemment pas de substituer les Six à l'Alliance atlantique dans l'organisation de la défense ? Et même si ce reproche était fondé, on ne voit vraiment pas pourquoi il ne s'appliquerait pas de la même manière à cette force de frappe que certains nous disent ne pouvoir être raisonnablement réalisée que par une Europe intégrée.

Je regrette, à ce propos, d'être obligé de relever, au nom du Gouvernement, ce qui a été dit ici par l'un des plus éminents parmi les orateurs qui ont pris position la semaine dernière contre le projet gouvernemental, à savoir que celui-ci impliquait que nous accusions, que nous soupçonnions les Etats-Unis d'abandonner un jour leurs alliés face aux Soviétiques, sans arme atomique.

M. Alain de Lacoste Lareymondie. C'est ce qu'a dit M. Valabrègue.

M. le ministre des affaires étrangères. Propos qui, semble-t-il, ne s'appliquait qu'à la force française, non à la force européenne, pour ne pas parler de la force britannique. L'affirmation ayant été relevée...

Plusieurs voix à gauche. C'est M. Valabrègue qui a dit cela.

M. le ministre des affaires étrangères. Non, ce n'est pas M. Valabrègue.

M. René Schmitt. Si, il l'a dit tout à l'heure.

M. le ministre des affaires étrangères. L'affirmation ayant été relevée — et je ne pouvais pas ne pas le faire — est-il même nécessaire d'ajouter que jamais le Gouvernement français ne fera au Gouvernement américain l'injure de penser que celui-ci pourrait nourrir de telles idées parce que la France cherche à développer sa défense et à pourvoir à des intérêts nationaux essentiels ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Le second point de mon développement est l'Alliance atlantique. La France veut faire une arme nationale. Par là, elle va, nous dit-on, contre la solidarité alliée et risque donc d'affaiblir la défense de l'Europe.

J'entends bien que, souvent, cette critique est fondée sur le fait que l'on ignore ou que l'on méconnaît les réalités de l'organisation présente. Depuis des années déjà, la stratégie de l'O. T. A. N. est fondée sur l'emploi de ce que l'on appelle le « deterrent » atomique, et c'est ce deterrent, ce deterrent seul, qui, en réalité, assure notre sécurité à tous, face à la menace soviétique. Or, le deterrent est exclusivement national. Il est américain pour l'essentiel, britannique pour une part secondaire. Et cela est tout à fait explicable, les nations qui fabriquent et, par conséquent détiennent, cette arme fantastique ayant, par là même, le poids d'une immense responsabilité, non seulement vis-à-vis d'elles-mêmes, mais vis-à-vis du monde tout entier.

C'est la raison, et la seule raison, pour laquelle, si la France veut posséder ce qui, de plus en plus, et pour le malheur de tous, deviendra l'essentiel en termes militaires, elle est contrainte à son tour de chercher à fabriquer une arme nationale.

Est-ce à dire que par là elle va contre la solidarité atlantique ? On a trop souvent évoqué ici le précédent britannique pour que je m'y réfère encore dans ce sens. Mais il n'est pas valable seulement comme précédent. Il est valable aussi comme exemple.

Le Gouvernement n'a jamais dit que le jour où existerait la force atomique française l'emploi éventuel de celle-ci ne serait pas étroitement coordonné avec l'emploi des forces des autres puissances dans le cadre de l'Alliance atlantique. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est ce qui se passe actuellement entre le S. A. C. américain et le *Bomber Command* britannique ; c'est aussi ce que nous avons en vue, si nos amis de Londres et de Washington en sont d'accord ; et c'est cela la force stratégique globale dont le président Guy Mollet parlait tout à l'heure.

Où est, dans tout ceci, la division de l'O. T. A. N. et le rôle de naufrageur que l'on nous impute ?

Il y a plus. C'est précisément cette organisation en commun de la défense stratégique qui nous paraît être l'intérêt essentiel de ce que, du point de vue français, nous pouvons avoir en vue. Participation à la stratégie atomique, participation à la décision suprême : voilà ce à quoi nous voulons tendre et il n'existe point d'autre voie pour y parvenir que celle dans laquelle nous vous proposons de nous engager.

Il serait bien étrange que le Parlement de la France dénie au Gouvernement le droit de dire qu'il est de l'intérêt national, et aussi de l'intérêt européen, que la France prenne part à la délibération, le jour où le malheur voudrait que la question se pose d'employer l'arme nucléaire pour la sauvegarde de l'Occident.

Je ne sais pas si cela représente, comme le disait tout à l'heure M. Maurice Faure, un changement dans notre politique extérieure, je ne le crois pas ; mais si cela était vrai, ce changement me donnerait, pour ma part, quelque sentiment du devoir accompli. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Tout cela est fort bien, répondra-t-on, mais il y a l'arme intégrée atlantique. Pourquoi demander au pays un tel effort financier et faire quelque chose de national, alors qu'il apparaît maintenant qu'une solution beaucoup plus simple, beaucoup plus sûre, est en vue qui va permettre de régler d'un coup tous nos problèmes ? Attendons quelques semaines et tout s'arrangera le mieux du monde. Je n'ajouterai pas, comme j'étais tenté de le faire, « sans bourse délier », car je constate que la motion de censure, pas plus d'ailleurs que l'amendement qui avait été soumis à la commission des affaires étrangères et n'a finalement pas abouti, ne propose de revenir sur le projet de programme. Celui-ci servirait donc de contribution française à cette force atlantique. Le contribuable, s'il en était déçu, sera peut-être comblé par le fait qu'il aurait échappé au redoutable péril de l'arme nationale. (*Mouvements divers à droite.*)

M. Alain de Lacoste Lareymondie. Lamentable !

M. le ministre des affaires étrangères. Ceci n'est qu'une incidente, comme aussi la remarque qu'une force intégrée, si elle existait par hypothèse, ne pourrait être qu'homogène et que, par conséquent, elle exclurait en réalité tout apport de notre part de matériel français.

Mais j'en viens au fait. Autrement dit, de quoi s'agit-il ?

Il n'est pas aisé à un gouvernement de répondre à une telle question, alors qu'il n'a été saisi par aucun de ses alliés, ni officiellement, ni officieusement, ni directement, ni indirectement, d'aucune proposition d'aucune sorte.

Il y a seulement les bruits qui courent et les rumeurs qui s'entendent, et cela très exactement depuis que la discussion du présent projet a commencé devant les diverses commissions de l'Assemblée. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il y a aussi quelques documents : un discours du général Norstad, prononcé à Coventry le 12 octobre, des articles parus le 13 dans deux journaux américains, le *New York Times* et l'*Evening Star* de Washington, enfin, un article du 15 dans un journal français du soir.

Et puis, il y a, bien entendu, ce qui a été affirmé au cours des débats à l'Assemblée même. Enfin, le 20 octobre, une mise au point officielle faite à Washington par un porte-parole du département d'Etat qui a « démenti la nouvelle selon laquelle les Etats-Unis auraient proposé officieusement de faire de l'Alliance atlantique une puissance nucléaire ».

Il a ajouté que « toute spéculation sur la nature des propositions américaines était prématurée et qu'aucune proposition, officielle ou non, n'avait été faite, étant donné que le Gouvernement de Washington n'avait pas encore décidé ce qu'il proposerait à ses partenaires de l'O. T. A. N. ».

M. Paul Reynaud. C'était donc seulement prématuré !

M. le ministre des affaires étrangères. Entre-temps, j'avais naturellement moi-même fait demander des explications à Washington. Ce qui a été répondu à notre ambassadeur est exactement confirmé par la mise au point que je viens de lire.

Mais enfin, direz-vous, il y a tout de même quelque chose, car il ne peut pas y avoir de fumée sans feu — et Dieu sait s'il y a de la fumée ! S'il y a quelque chose, c'est évidemment l'affaire des Polaris. Je peux en dire quelques mots à cette tribune parce que tout, pratiquement, à ce sujet est aujourd'hui du domaine public.

La fusée Polaris actuelle est un engin de portée moyenne destinée à remplacer l'aviation d'appui tactique lorsque celle-ci sera devenue périmée. Il est nécessaire d'en doter l'Europe occidentale d'ici quelques années, et le Gouvernement des Etats-Unis avait, il y a quelque six mois, proposé d'en vendre à ses partenaires de l'O. T. A. N. dans les conditions habituelles, c'est-à-dire les fêtes nucléaires restant sous garde américaine et,

pour l'usage, sous double clef. Pour toutes sortes de raisons qui, je le souligne, sont loin d'être toutes françaises, il est apparu très vite que cette offre ne serait pas acceptée en l'état.

Nous en sommes là officiellement, et il est probable que l'objet présent des études de Washington est, notamment, de chercher comment l'offre pourrait être autrement présentée.

Je déborde maintenant le récit des faits pour en venir aux hypothèses. Une hypothèse a été, en effet, présentée, et c'est elle qui, je pense, fait évoquer par certains l'idée d'une force atlantique intégrée. Elle est la suivante.

Au lieu d'être achetés par les Etats individuellement, les Polaris seraient mis en pool, dans des conditions financières à déterminer et servis, sous commandement américain, par des équipes venant des divers pays membres. Le tout serait placé sous le commandement du général Norstad, cette fois en sa qualité de général O. T. A. N. L'usage en temps de guerre serait décidé par les pays membres de l'O. T. A. N. ou par certains d'entre eux réunis en une sorte de directoire atomique de l'Alliance. Notons incidemment cette idée de directoire, dont la responsabilité, pour une fois, ne peut être imputée au Gouvernement français.

L'Assemblée comprendra sans doute que je ne me prononce pas ici sur les mérites d'un système qui ne nous est pas proposé, comme le département d'Etat l'a lui-même confirmé. S'il nous est un jour proposé, nous l'étudierons et nous prendrons position. Mais dès maintenant je veux formuler deux observations qui se rattachent directement à la décision que nous avez à prendre ce soir.

D'abord je rappelle qu'il ne s'agirait en aucune manière, contrairement à ce qui a été affirmé, d'une force de frappe, autrement dit d'une force stratégique capable de porter ses coups au cœur du pays ennemi. Il s'agirait d'un nombre limité, mais notable, d'engins à employer sur les arrières des armées adverses. Le « deterrant » proprement dit est une tout autre affaire. (Mouvements divers.)

Ma seconde observation est que le mécanisme imaginé pour la décision d'emploi serait, en fait, une modalité d'application du mécanisme existant. Celui-ci, je l'ai déjà dit, est le système de la double clef. On assisterait en quelque sorte à une multiplication des clefs. Au lieu, le moment venu, d'une série de tête-à-tête entre les Etats-Unis et leurs alliés à tour de rôle, nous aurions une confrontation des Etats-Unis avec tout ou partie de leurs alliés simultanément. Le principe du veto américain n'est en aucune manière altéré, et l'Assemblée sait que j'emploie cette expression sans aucune acceptation péjorative, puisque j'ai tenu à montrer pourquoi l'attitude de Washington est parfaitement explicable.

Ces deux observations ont pour seul objet de souligner que cette formule magique dont on a tant parlé n'a, pour des raisons qui n'ont rien à voir — j'insiste sur ce point — avec l'inépuisable querelle de l'intégration, aucune incidence sur le projet gouvernemental.

En réalité, le seul rapport, s'il y en a un, serait un rapport de cause à effet, car je ne peux pas penser que, si tous nos amis tour à tour se mettent à réfléchir aux problèmes posés à l'O. T. A. N. par l'existence des armes atomiques, la politique française y soit entièrement étrangère. Je pense que cette incitation à la réflexion ne peut avoir pour tous, y compris pour nous-mêmes, que des conséquences salutaires.

Mesdames, messieurs, cet exposé un peu technique, peut-être, des éléments internationaux de la question et que je crains d'avoir prolongé un peu longtemps, avait pour objet de répondre, non pas seulement aux critiques présentées dans le débat, mais plus encore aux appréhensions sincères manifestées par beaucoup en ce qui concerne l'Alliance atlantique et la politique européenne.

Il reste une idée que je voudrais exprimer en terminant. L'objet réel de ce débat est devenu ce que doivent être le rôle et l'avenir de la France, non seulement en Europe, non seulement parmi ses alliés atlantiques, mais en eux-mêmes et dans le monde entier.

Aujourd'hui, la France est obligée de commencer un immense effort pour s'engager dans la voie de l'armement moderne, car elle doit prévoir l'avenir de sa défense et assurer sa place au milieu de ses alliés. Elle le fera, j'en suis sûr, avec résolution mais sans joie, car elle réalise autant que quiconque la terrible menace que fait peser l'arme nucléaire.

Seul le désarmement atomique peut lever cette menace. Le Gouvernement s'en est fait, depuis deux ans, le champion. Il vous demande de le mettre à même de jouer son rôle à cet égard, comme à tous les autres, avec plus d'autorité, au service, comme il se doit s'agissant de la France, de l'homme et de la liberté. (Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.)

En définitive tout est là. On paraît avoir un peu oublié, dans la discussion passionnée qui se termine, ce qui s'est passé il y a à peine plus de cinq mois, ici même à Paris, entre les grands de ce monde. Dans cette crise angoissante, je demande quel est le pays qui, de l'aveu universel, a le mieux servi la cause du monde libre et celle de l'Europe? Je demande si l'Alliance atlantique ne serait pas, en effet, sortie de l'épreuve douloureusement atteinte, n'eussent été, non seulement l'unité des Occidentaux, mais encore la clairvoyance et la fermeté de celui contre lequel dans cette enceinte se conjuguent aujourd'hui, en réalité, les attaques. (Protestations sur de nombreux bancs. — Très vifs applaudissements au centre et à gauche.)

M. Eugène-Claudius Petit. C'est inadmissible parce que c'est contraire à la vérité.

Sur de nombreux bancs à gauche et au centre. C'est vrai!

M. Alain de Lacoste Lareymondie. On n'a pas le droit de mettre en cause le chef de l'Etat!

M. Henri Trémolet de Villers. Et quand un député le met en cause, on le rappelle à l'ordre!

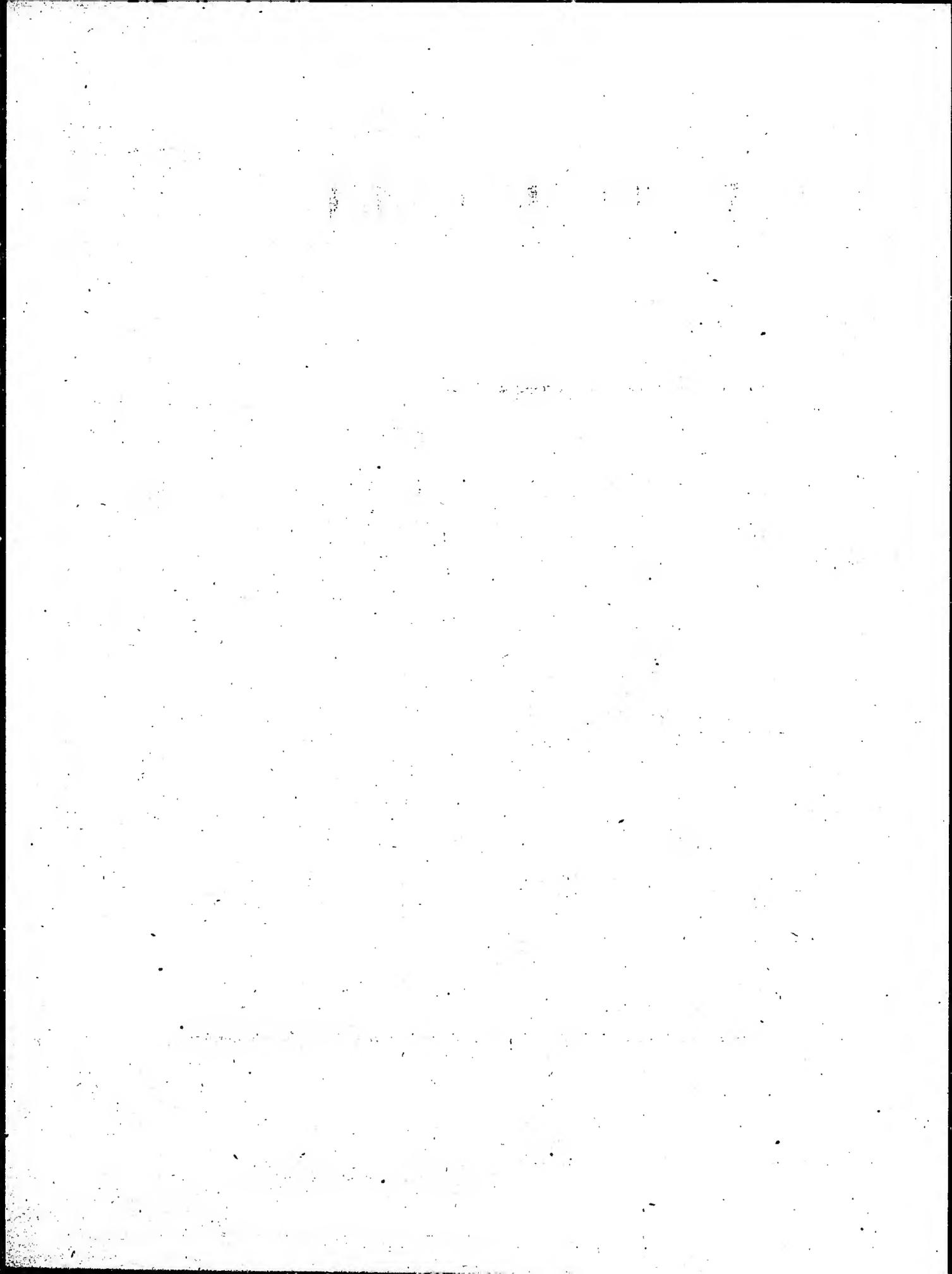
M. le ministre des affaires étrangères. Chacun sait — cela a été annoncé à maintes occasions par le chef du Gouvernement soviétique — chacun sait qu'au printemps prochain une crise plus grave encore peut éclater, qui risque de mettre en cause le sort même de l'Occident.

Là encore, la France aura son rôle à tenir. Imagine-t-elle qu'il puisse être tenu par un autre que celui qui naguère, au sortir des jours sombres, l'a conduite à la victoire? (Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

M. le président. La séance est suspendue. Elle reprendra à vingt et une heures trente.

(La séance est suspendue à dix-neuf heures quinze minutes.)

(La suite du compte rendu intégral de la séance de ce jour sera distribuée ultérieurement.)



7232. — M. Laurent expose à M. le ministre de l'éducation nationale qu'il est demandé par les autorités académiques, lors de la création de circuits de ramassage scolaire, d'y inclure tous les enfants des localités desservies fréquentant les établissements pour lesquels le service de ramassage a été créé. De ce fait, un certain nombre d'internes deviennent demi-pensionnaires et la bourse d'internat, pour ceux qui en bénéficient, devient bourse d'entretien, bien moins avantageuse pour les familles. Il lui demande s'il n'envisage pas, dans ce cas, de relever le taux des bourses d'entretien de façon telle que la charge des familles ne soit pas aggravée. (Question du 4 octobre 1960.)

Réponse. — Dans le système actuel, les bourses, pour les classes de 6^e, 5^e et 4^e, ne sont plus des bourses d'internat, de demi-pension ou d'entretien, mais des bourses calculées en « parts » de 10.800 F chacune. Le nombre maximum de parts correspond au tarif d'internat de l'établissement public le plus proche. Il n'est fait aucune différence, pour l'attribution du nombre de parts à un boursier, entre la situation d'interne, de demi-pensionnaire ou d'externe, seule la situation matérielle de la famille intervient pour la détermination de la bourse. Par conséquent, les élèves, jusqu'à la classe de 4^e inclusivement, ne doivent pas voir diminuer le nombre de parts de leur bourse lorsqu'ils passent — par suite de l'organisation du ramassage scolaire — du régime de l'internat à celui de la demi-pension, à moins qu'il n'en résulte une réduction des charges de la famille. La situation signalée par l'honorable parlementaire ne peut se présenter que pour les élèves des classes supérieures à la 4^e, c'est-à-dire dans un très petit nombre de cas, et seulement pour la présente année scolaire car le système des parts sera étendu à toutes les classes du niveau second degré à la rentrée scolaire 1961-1962.

7248. — M. Laurin demande à M. le ministre de l'éducation nationale si la motion qui vient d'être votée à la 9^e conférence internationale des étudiants par l'unanimité des soixante-treize organisations nationales — dont l'U. N. E. F. — motion condamnant « les gouvernements qui apportent leur appui à la politique colonialiste française », « invitant les étudiants à manifester le 1^{er} novembre leur solidarité avec les étudiants algériens », n'exige pas, à nouveau, que soit enfin rejeté le droit de l'U. N. E. F. à parler au nom des étudiants de France et à bénéficier des subventions officielles. (Question du 4 octobre 1960.)

Réponse. — Comme le sait l'honorable parlementaire les pouvoirs publics ont depuis le 15 juin suspendu le paiement de la subvention de fonctionnement versée jusque-là à l'U. N. E. F. Aussi longtemps que cette organisation donnera le pas à l'action politique sur les tâches corporatives cette subvention ne sera pas rétablie. Il y a lieu de souligner que les groupements d'étudiants sont et restent des associations privées; celles-ci n'ont aucun mandat officiel, notamment sur le plan international.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

6845. — M. Desouches expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que, par suite de manque de crédits, les organismes d'habitation à loyer modéré, en particulier les offices publics, connaissent une importante diminution de leur activité, alors que la demande de logement est toujours autant, sinon plus pressante. Il lui demande : 1^o s'il ne serait pas normal que les crédits produits par le fonds d'assurance complémentaire de chômage puissent être investis, dans une très grande proportion, dans des programmes nouveaux, ce qui aurait pour effet de réduire sensiblement le sous-emploi existant dans les professions du bâtiment; 2^o s'il est en mesure de lui faire connaître le montant des cotisations perçues, le coût des organismes créés pour le fonctionnement des A. S. S. E. D. I. C., la répartition des crédits après perception, et l'emploi qui est fait des excédents. (Question du 3 septembre 1960.)

Réponse. — 1^o Il importe que les placements réalisés à l'aide des réserves du régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi présentent une liquidité suffisante pour faire face, à tout moment, à un accroissement de charges résultant d'une brusque variation de l'emploi. Aussi, l'arrêté du 3 juin 1959 a-t-il prévu, pour les placements à plus de six mois, que les fonds de ce régime ne pourraient être utilisés qu'en valeurs facilement négociables, à savoir des titres d'Etat ou jouissant de la garantie de l'Etat ainsi que des obligations inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris. Les prêts aux organismes d'H. L. M. ne présentant pas, à cet égard, la liquidité nécessaire ne sauraient être compris parmi ces placements; 2^o Il n'appartient pas au ministre des finances de faire connaître les renseignements qu'il est appelé à recueillir du fait du contrôle qu'il exerce sur les organismes chargés de gérer le régime d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi. Seule, la direction de ces organismes a qualité pour fournir à l'honorable parlementaire les précisions qu'il demande.

6994. — M. Davoust expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que certaines communes se voient dans l'obligation, pour des travaux ne bénéficiant pas de prêts à caractéristiques spéciales, tels que réfection de bâtiments communaux ou de chemins, etc., de procéder au financement par voie d'émission d'emprunts publics. La souscription à ces emprunts, de faible importance, en général, est assurée souvent par le maire ou le conseil municipal qui se charge de trouver un ou plusieurs souscripteurs. Il lui

demande si le percepteur, receveur municipal, de ladite commune est, dans ce cas, en droit d'exiger pour ces opérations une commission de placement. (Question du 17 septembre 1960.)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire comporte une réponse négative. Aucune disposition législative ou réglementaire n'oblige les communes à rétribuer les percepteurs ou les receveurs municipaux qui concourent aux émissions d'emprunts. La loi du 30 juin 1923, article 124, a seulement permis aux communes, sans les y contraindre, d'intéresser les receveurs municipaux, par l'attribution de remises, au placement des obligations communales. Aux termes de la loi susvisée et de l'article 220 de la loi du 13 juillet 1925, le ministre des finances prend, pour chaque cas particulier, un arrêté qui est subordonné à un vote préalable du conseil municipal; le préfet ne peut donc ouvrir d'office un crédit au budget parce qu'il ne s'agit pas d'une dépense obligatoire.

INDUSTRIE

3158. — M. Brocas demande à M. le ministre de l'Industrie quelles sont les directions régionales d'Electricité et Gaz de France après desquelles fonctionnent les comités régionaux de distribution d'Electricité et de gaz dont la création est prescrite par le décret du 31 juillet 1957 et quelles sont les raisons pour lesquelles ces comités n'ont pas été créés auprès de certaines directions régionales, notamment celle de Toulouse. (Question du 16 novembre 1959.)

Réponse. — Les comités régionaux de la distribution de l'électricité et du gaz institués par le décret du 31 juillet 1957, et qui ont déjà été mis en place auprès des directions régionales d'Electricité de France et de Gaz de France sont les suivants: les comités de la région de Lille mis en place par arrêtés du 4 août 1958; les comités de la région de Nancy mis en place par arrêtés du 4 août 1958; les comités de la région de Lyon mis en place par arrêtés du 4 août 1958; les comités de la région de Nantes mis en place par arrêtés du 30 décembre 1958; les comités de la région de Limoges mis en place par arrêtés du 23 mai 1959; les comités de la région de Marseille mis en place par arrêtés du 13 novembre 1959; les comités de la région de Dijon mis en place par arrêtés du 8 juin 1960. Il est probable que, dans un délai assez bref, plusieurs autres comités vont pouvoir être mis en place.

7022. — M. Carter expose à M. le ministre de l'Industrie que des enquêtes de *commodo* et *incommodo* concernant l'ouverture ou l'extension d'établissements classés sont assez souvent prescrites, notamment dans la région parisienne, pendant les congés du mois d'août, c'est-à-dire à une période où un très grand nombre d'habitants sont partis. Il lui signale notamment qu'une procédure de cette nature intéressant l'extension d'un dépôt d'hydrocarbure s'est déroulée du 4 au 20 août dernier dans une commune de la Seine et lui demande s'il n'estime pas que de telles enquêtes, qui sont précisément destinées à recueillir les observations et protestations des habitants, ne manquent pas totalement leur but en l'absence de ceux qui sont susceptibles d'être intéressés par l'opération. (Question du 1^{er} octobre 1960.)

Réponse. — Les conditions dans lesquelles doit être effectuée l'enquête pour l'ouverture ou l'extension d'établissements classés sont fixées par des textes réglementaires et comportant des délais auxquels doivent se soumettre les autorités administratives. En particulier, l'article 4 du décret du 17 décembre 1918 portant règlement d'administration publique en exécution de l'article 8 de la loi du 19 décembre 1917 précise que le préfet doit, aussitôt qu'il est saisi d'une demande régulière d'autorisation d'un établissement de 1^{er} ou de 2^e classe, la soumettre à l'enquête prévue par le titre II de la loi du 19 décembre 1917. Il résulte de ce qui précède que le préfet ne peut garder en instance pendant la période des congés qui s'échelonnent sur deux ou trois mois les demandes d'ouverture d'établissements qui lui sont soumises. Toutefois, la remarque de l'honorable parlementaire paraît justifiée surtout en ce qui concerne le département de la Seine et des recommandations seront faites aux services intéressés de la région parisienne pour que les enquêtes de *commodo* et *incommodo* soient organisées de telle manière que la majorité des intéressés puissent éventuellement présenter leurs observations.

INTERIEUR

6978. — M. Palméro appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'article 39 du décret n° 58-1281 du 22 décembre 1958 et par l'interprétation qui lui a été donnée par le garde des sceaux, ministre de la justice, dans sa circulaire du 28 février 1959, aux termes de laquelle la transformation des justices de paix en tribunaux d'instance transfère à la commune, siège dudit tribunal, les charges qui incombent aux communes siège de justice de paix pour les loyers et frais de réparations, d'entretien et de mobilier, et lui demande : 1^o si, en tant que tuteur des collectivités locales, il n'estime pas cette interprétation abusive; 2^o si les mesures annoncées ont été prises pour faciliter les communes par des prêts et subventions d'Etat afin de permettre l'installation matérielle des tribunaux d'instance. (Question du 17 septembre 1960.)

Réponse. — 1^o Aux termes de l'article 39 du décret n° 58-1281 du 22 décembre 1958, l'appellation « tribunal d'instance » est substituée à celle de « justice de paix », dans toutes les dispositions législatives et réglementaires applicables à la date d'entrée en

vigueur du décret. En conséquence, les « frais de loyer et de réparation du local de la justice de paix, ainsi que ceux d'achat et d'entretien de son mobilier » mis à la charge des communes siège de cette juridiction par l'article 185-8° du code de l'administration communale, n'incombent plus, sous le régime du décret précité qu'aux communes où la justice de paix a été remplacée par un tribunal d'instance. Aucune dépense nouvelle par nature n'a donc été imposée aux communes siège d'un tribunal d'instance, mais il résulte souvent de l'extension du ressort de la nouvelle juridiction, jointe à un accroissement de compétence, une augmentation du volume des dépenses considérées. L'interprétation donnée de ces textes dans la circulaire du 28 février 1959 est conforme à ce qui précède. Ces instructions avaient d'ailleurs en leur temps reçu l'agrément de mon département et leur diffusion a eu lieu sous le double timbre du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur; 2° pour permettre l'attribution de subventions, il a été demandé dès 1959 au ministre des finances l'ouverture d'un crédit de 5 millions de nouveaux francs. Cette demande n'a pas à ce jour reçu satisfaction. Des démarches ont également été effectuées auprès de la caisse des dépôts et consignations qui s'est montrée disposée à attribuer des prêts aux collectivités locales, en vue de réaliser des travaux rendus nécessaires par la réforme judiciaire « dans la limite de 80 p. 100 des dépenses, ce pourcentage représentant la participation locale dans l'hypothèse de l'attribution d'une subvention de 20 p. 100 ». A défaut de subvention de l'Etat, le complément de la dépense doit être couvert au moyen des ressources propres à la collectivité. D'autre part, la caisse des dépôts et consignations étant dans l'impossibilité de satisfaire toutes les demandes dont elle est saisie estime ne pouvoir accueillir que les demandes de prêts se rapportant à des opérations d'une certaine importance — soit d'un montant au moins égal à 50.000 nouveaux francs — et devoir étaler sur trois années le financement des projets d'aménagement classés suivant leur degré d'urgence.

7007. — M. Douzans signale à M. le ministre de l'intérieur: 1° qu'au cours du banquet d'un concours agricole tenu à Montequieu-Volvestre (Haute-Garonne) le 11 septembre et placé sous la présidence d'un inspecteur général de la 5^e région, un sénateur de la Haute-Garonne a excipé de sa qualité de vice-président du Sénat pour émettre la prétention de prendre la parole après le député de la circonscription; 2° que l'inspecteur général président le banquet en question et chargé de faire respecter la loi, au lieu de mettre en demeure le sénateur de partir avant le député, a coupé court aux contestations des deux parties en prenant lui-même la parole, ce qui a finalement mis le député de la circonscription dans l'impossibilité de s'exprimer. Il lui demande: 1° si l'attitude du sénateur de la Haute-Garonne et la carence de l'inspecteur général ne constituent pas une violation du décret du 16 juin 1907 relatif aux présences, modifié par le décret du 2 décembre 1958 et complété par la circulaire aux préfets n° 320 du ministère de l'intérieur du 3 juillet 1959 et la lettre n° 706 en date du 21 juillet 1959 adressée par M. le Premier ministre à M. le président de l'Assemblée nationale; 2° et, dans l'affirmative, quelles sont les directives qu'il se propose de donner à l'inspecteur général, préfet de la Haute-Garonne, pour qu'à l'avenir les députés de la Haute-Garonne puissent jouir des prérogatives qui s'attachent à leur qualité. (Question du 1^{er} octobre 1960.)

Réponse. — La question posée fait actuellement l'objet d'une étude, dont les conclusions ne manqueront pas d'être portées à la connaissance de l'honorable parlementaire.

7011. — M. Jacques Féron expose à M. le ministre de l'intérieur que le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960, paru au Journal officiel du 14 septembre 1960, relatif aux caisses des écoles, mentionne dans son article 2, paragraphe 2, réservé aux dispositions prises pour Paris: « Les représentants de la municipalité sont: le maire de l'arrondissement, président, le maire-adjoint, délégué par le maire, les conseillers municipaux de la circonscription ». L'auteur de la question regrette la rédaction de cet article, qui laisse apparaître l'ignorance de ce qu'est le régime particulier de la ville de Paris, sur le plan municipal. En effet, les municipalités des arrondissements de Paris sont composées des maires et maires-adjoints, désignés par le ministre de l'intérieur, parmi les notables des arrondissements, en vue d'administrer les mairies et les services qui s'y rattachent (état civil, gestion de la caisse des écoles et du bureau de bienfaisance). Par contre, les conseillers municipaux de Paris, qui sont également conseillers généraux de la Seine, sont des membres élus qui siègent en assemblée à l'hôtel de ville, et ont pour mission, entre autres, de voter les budgets afférents à tous les services généraux de la ville; ils n'ont rien de commun avec ce qu'il est convenu d'appeler les municipalités d'arrondissements. Il lui demande si les intentions de l'auteur de ce décret sont destinées à apporter des modifications au statut des conseillers municipaux élus par le suffrage universel, ou si cette disposition est le fruit d'une erreur. (Question du 1^{er} octobre 1960.)

Réponse. — Les maires et maires-adjoints des arrondissements de Paris sont, en effet, des administrateurs nommés par le ministre de l'intérieur et dont la mission consiste dans la gestion de services municipaux, dans chacun des vingt arrondissements de la capitale. Ils sont, à ce titre, au service de l'administration municipale de Paris et, de ce fait, ils sont habilités à représenter cette administration dans les établissements publics que sont les caisses des écoles, dont

les ressources sont constituées pour une large part, par les subventions qui leur sont accordées par le conseil municipal. Les conseillers municipaux de la ville de Paris représentent les électeurs de leur circonscription au conseil municipal. Ils votent les crédits budgétaires, dans lesquels sont compris les fonds alloués aux caisses des écoles, dont la répartition est effectuée en fonction des besoins de chaque caisse. Il est donc indiqué que les conseillers municipaux soient appelés à veiller à l'utilisation qui est faite de ces crédits par les caisses des écoles de leur circonscription. Les statuts-types antérieurement adoptés par le conseil municipal de la ville de Paris prévoyaient déjà que les conseillers municipaux de l'arrondissement étaient membres de droit de la caisse des écoles. C'est donc à dessein, et dans le seul but de permettre au conseil municipal d'exercer son contrôle, que le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960 (article 2 § 2°) a prévu que des élus municipaux seront appelés à participer à la gestion des caisses des écoles de Paris.

7143. — M. de La Malène, au vu de la réponse qui a été faite à sa question écrite n° 6338, précise à M. le ministre de l'intérieur que cette réponse ne correspondait pas à la question qu'il lui a posée. Aussi, il lui demande à nouveau, non pas quelle application policière de la loi il entend faire, mais quelles mesures nouvelles il envisage dans les différents domaines de son ressort, susceptibles de réprimer peu à peu les causes de la délinquance juvénile. (Question du 1^{er} octobre 1960.)

Réponse. — La précédente réponse faite à l'honorable parlementaire par M. le ministre de l'intérieur ne portait effectivement que sur les seuls aspects repressifs de l'action conduite par les pouvoirs publics dans le domaine de la délinquance juvénile. Ces limites lui étant dictées par celles des responsabilités immédiates qui lui incombent en cette matière, le ministre de l'intérieur n'en est pas moins pleinement conscient de l'intérêt que présente l'ensemble des mesures susceptibles d'être prises à titre préventif pour réprimer les causes de la délinquance juvénile. C'est ainsi que sur le couvert de la surveillance et du contrôle de la fréquentation de certains lieux publics ou de l'activité de certaines associations de jeunesse, le ministre de l'intérieur se trouve indirectement conduit à participer à l'action préventive des pouvoirs publics dans le domaine de la délinquance juvénile et à plusieurs reprises l'attention des autorités de police a été appelée sur l'importance de cet aspect de leur activité. Sur un plan plus général il est indéniable que l'action principalement repressive ainsi conduite par le ministère de l'intérieur ne saurait être dissociée tant dans ses principes que dans ses modalités, de celles de caractère plus particulièrement préventif déployée en ce domaine par les ministères de la justice, de la santé publique et de la population, du travail et de l'éducation nationale. C'est pourquoi en raison de l'étroite connexité qui caractérise les diverses formes de l'action des pouvoirs publics en ce domaine, le ministre de l'intérieur se propose de provoquer prochainement entre les différents départements ministériels intéressés, une recherche concertée des mesures propres à répondre aux préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire et auxquelles, pour sa part, le ministre de l'intérieur ne peut que souscrire.

7161. — M. Hostache expose à M. le ministre de l'intérieur que les propriétaires et gestionnaires de terrains de camping ne sont point des commerçants puisqu'ils ne fournissent aucun service: ils donnent simplement en location un emplacement où le campeur s'installe. Ils doivent donc être considérés comme un propriétaire qui donne en location un terrain nu. Dans ces conditions, il lui demande: 1° si les campeurs sont astreints à payer la taxe de séjour; 2° si la perception de la taxe de séjour incombe aux propriétaires ou gestionnaires de terrains de camping; 3° les tarifs dans les campings étant soumis à l'homologation ministérielle, au début de chaque année, s'il est possible à une municipalité d'imposer en cours d'année aux propriétaires ou gestionnaires de terrains de camping l'obligation de percevoir la taxe de séjour. (Question du 1^{er} octobre 1960.)

Réponse. — 1° Aux termes de l'article 222 du code de l'administration communale, le barème de la taxe de séjour « comporte obligatoirement une catégorie supplémentaire concernant les hôtels non classés et les terrains de camping ». La rédaction ainsi adoptée établit sans conteste possible que cette imposition doit frapper les campeurs qui sont, d'ailleurs, des « personnes non domiciliées dans la commune et n'y possédant pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la contribution mobilière » (cf. article 217 du même code); 2° l'article 224 dudit code prévoit que « la taxe est perçue par l'intermédiaire des logeurs, hôteliers et propriétaires et versée par eux et sous leur responsabilité, dans la caisse des receveurs municipaux ». Cette dénomination très générale englobe les exploitants d'un terrain de camping; 3° la délibération instituant la taxe de séjour devient exécutoire dans les conditions définies par l'article 46 du code de l'administration communale. Elle s'impose alors à tous les hôteliers et autres propriétaires qui doivent percevoir sur les assujettis les sommes correspondant au montant de la taxe. Celui-ci est ajouté au montant de la facture, si les hôteliers et autres propriétaires n'en décident pas autrement.

JUSTICE

4876. — M. Georges Bourgeois demande à M. le ministre de la justice si le fait de l'émancipation d'une femme mineure peut supprimer l'interdiction d'emploi que prescrit le code des débits de boissons. En effet, un des plus grands maux dont souffre notre

industrie hôtelière est le manque de personnel qualifié, de sorte qu'une employée féminine ne pourrait être engagée dans un hôtel-restaurant qu'à partir de vingt et un ans pour y faire son apprentissage. L'expérience prouve qu'une jeune femme ou une jeune fille qui a atteint cet âge a appris un autre métier, à l'apprentissage duquel elle a pu accéder beaucoup plus jeune. L'émancipation pourrait ainsi permettre à l'hôtelier restaurateur l'engagement d'un personnel féminin. (Question du 3 septembre 1960.)

Réponse. — La question appelle, sous réserve de l'interprétation souveraine des tribunaux, les observations suivantes : l'article L. 58 du code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme interdit d'employer dans les débits de boissons à consommer sur place des femmes mineures de vingt et un ans, à l'exception de l'épouse du débitant et de ses parentes ou alliées jusqu'au quatrième degré inclusivement. L'article L. 58 ne faisant aucune distinction entre les mineures émancipées ou non à la différence de l'article L. 54 qui a trait à l'exercice de la profession de débitant de boissons, il apparaît que les mineures de vingt et un ans, même émancipées, ne peuvent être employées dans les débits de boissons à consommer sur place.

6926. — M. Fréville expose à M. le ministre de la justice le cas d'un clerc de notaire qui, après avoir accompli vingt-trois ans de cléricature, a exercé les fonctions d'huisier audiencier pendant cinq années et qui, pour pouvoir bénéficier des avantages de la caisse de retraite des clercs, doit accomplir encore deux ans de cléricature. Il lui demande si les fonctions de clerc de notaire auxquelles il doit revenir de nouveau sont compatibles avec celles d'expert près des tribunaux dont il avait été investi alors qu'il remplissait les fonctions d'huisier audiencier. (Question du 17 septembre 1960.)

Première réponse. — La chancellerie n'est pas actuellement en mesure de répondre à la question posée par l'honorable parlementaire et demande qu'un délai supplémentaire lui soit accordé.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

6718. — M. Pevret signale à M. le ministre de la santé publique et de la population les injustices dont sont victimes les malades soignés dans les établissements publics par rapport à ceux qui sont hospitalisés dans des cliniques privées. En effet, le malade dépendant de ces dernières se voit rembourser, par la sécurité sociale, d'un minimum de 80 p. 100 du tarif d'autorité, alors que le malade d'un établissement public, hospitalisé en chambre c'est-à-dire en première classe, n'est remboursé à 80 p. 100 minimum que sur 25 p. 100 (tarif salle commune) du tarif d'autorité. Aussi le malade entré dans un hôpital public qui est astreint à des tarifs normaux soigneusement calculés, fixés par des décrets ou des arrêtés est défavorisé par rapport au malade entré en clinique privée qui a payé des prix dépassant les tarifs réglementaires. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour faire cesser ces injustices et pour que l'Etat ne soit pas pénalisé sur des établissements qu'il est appelé à subventionner. (Question du 13 août 1960.)

Réponse. — Le problème évoqué par l'honorable parlementaire est bien connu au ministère de la santé publique qui, comme lui, déplore les effets regrettables de la disparité du remboursement des honoraires entre les cliniques privées et le régime particulier (ancienne première catégorie) des hôpitaux publics. Ceci provient de ce que, à l'hôpital public, les tarifs d'honoraires sont différents selon que l'hospitalisé est admis en régime commun (ancienne troisième catégorie) ou en régime particulier (ancienne première catégorie). Le tarif d'honoraires du régime commun est fixé à un certain pourcentage du tarif de ville qui varie selon les établissements de 20 à 40 p. 100 du tarif de ville. Par contre le tarif applicable au régime particulier est toujours égal à 80 p. 100 du tarif de ville. Or, dans tous les cas, que le malade soit admis au régime commun ou au régime particulier, la sécurité sociale ne rembourse que soit 80 p. 100, soit 100 p. 100 (selon que l'intéressé a à supporter ou non le ticket modérateur) du tarif applicable au régime commun. La différence entre le tarif d'honoraires du régime particulier (80 p. 100 du tarif de ville) et celui du régime commun (20 à 40 p. 100 du tarif de ville) réside donc à la charge de l'hospitalisé. Pour mettre fin à cette situation, le ministère de la santé publique envisage, dans le cadre de la réforme présentement en cours des conditions de fixation des honoraires médicaux pour soins dispensés dans les hôpitaux publics, de supprimer la disparité existant actuellement entre les tarifs d'honoraires du régime commun et du régime particulier. Les honoraires dus par les malades admis à l'hôpital public seraient ainsi remboursés par la sécurité sociale soit intégralement, soit à raison de 80 p. 100 (suivant la nature de l'affection ou l'importance de l'intervention) quel que soit le régime de l'hospitalisation. Le projet de texte préparé, en ce sens, est soumis aux ministères intéressés.

6930. — M. Reuit appelle l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la population sur la nécessité d'établir, le plus rapidement possible, pour les médecins directeurs des centres de transfusion sanguine, un statut national permettant de régulariser leur situation. Il lui demande s'il peut lui donner l'assurance que l'établissement de ce statut par les services compétents de son ministère, en liaison avec les représentants du corps médical, sera

activement poursuivi, afin qu'une application intervienne dans les délais les plus brefs. (Question du 17 septembre 1960.)

Réponse. — Un projet de statut concernant le personnel des centres de transfusion sanguine a en effet été élaboré après avis de la commission consultative de transfusion sanguine. Des indices de traitement ont été proposés pour chaque catégorie de personnel. Depuis lors sont intervenus le décret du 11 décembre 1958 et l'ordonnance du 31 décembre 1958 prévoyant le fonctionnement à plein temps des services hospitaliers et le recrutement des médecins hospitaliers à temps plein. Il a paru logique d'attendre de connaître les conditions des rémunérations des médecins hospitaliers tant dans les centres hospitaliers et universitaires que dans les hôpitaux de 2^e catégorie avant de fixer celles des directeurs de centre de transfusion sanguine, d'autant que dans la plupart des cas les centres de transfusion sanguine sont installés dans les hôpitaux. Une différence de rémunération pour une qualification et une activité comparables s'expliquerait difficilement. Les textes fixant le montant de la rémunération des médecins hospitaliers à temps plein sont actuellement en préparation et paraîtront sans doute prochainement. C'est la raison pour laquelle la question de la situation des directeurs de centres de transfusion a été réservée. J'ajoute cependant qu'une première série de mesures ont déjà été fixées par l'arrêté du 15 septembre 1958 qui a prévu notamment la liste des emplois du personnel des centres de transfusion sanguine et les conditions de recrutement du personnel médical.

TRAVAIL

7008. — M. Legendre expose à M. le ministre du travail les différences d'interprétation qui existent entre les services de son ministère et ceux du ministère de l'agriculture, en ce qui concerne l'affiliation à une caisse d'assurance chômage des exploitations forestières et scieries. Le ministre de l'agriculture consulté à ce sujet a, par circulaire du 19 juin 1959, répondu qu'il n'y avait pas lieu à affiliation en ce qui concerne lesdites exploitations ; mais, par contre, l'union des caisses d'assurances chômage réclame l'affiliation de tous les scieurs et exploitants forestiers du régime agricole. Il lui demande quelle est la solution à adopter par lesdits exploitants. (Question du 1^{er} octobre 1960.)

Réponse. — L'attention du ministre du travail a été rappelée sur les différends qui opposent certaines exploitations forestières et scieries aux associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (A.S.S.E.D.I.C.), à l'occasion de l'application aux entreprises susvisées de la convention du 31 décembre 1958 créant un régime national interprofessionnel d'allocations spéciales aux travailleurs sans emploi de l'industrie et du commerce. Les entreprises en cause ont invoqué les circulaires de monsieur le ministre de l'agriculture, en date des 19 juin 1959 et 17 mars 1960, ainsi que leur immatriculation à la mutualité sociale et agricole et la tutelle exercée par le ministre de l'agriculture sur leur profession, pour refuser leur affiliation aux A.S.S.E.D.I.C. Il y a lieu de noter, d'une part, que la délibération n° 9 de la commission paritaire nationale créée en application de l'article 4 de la convention du 31 décembre 1958, qui a été approuvée par le ministre du travail, a précisé, notamment, que dans toutes les branches d'activité représentées syndicalement par le conseil national du patronat (C.N.P.F.), c'est-à-dire dans lesquelles il existe une organisation syndicale rattachée au C.N.P.F., l'ensemble des entreprises, quelle que soit leur catégorie ou leur importance, se trouvent assujetties aux dispositions de la convention dont il s'agit. Il n'est pas contesté, d'autre part, que des organismes ou entreprises à caractère agricole sont affiliés au C.N.P.F. et que dans certaines branches d'activité, dans lesquelles il existe une organisation syndicale rattachée au C.N.P.F., coexistent des entreprises à caractère industriel ou commercial et des entreprises à caractère agricole. L'union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (U.N.E.D.I.C.) a, dans l'annexe n° 1 de la circulaire n° 60-1, du 1^{er} janvier 1960, énuméré les activités comprises dans le champ d'application professionnel de la convention du 31 décembre 1958 et les activités qui en sont exclues par référence à la nomenclature des activités économiques élaborée par l'I.N.S.E.E. Or les sous-groupes suivants : 531-0 Scieries : sciage mécanique (y compris les scieries à façon) sans rabotage ni façonnage de bois, scierie mécanique et hydraulique, scierie rurale, fabrique de lattes sciées, bardeaux sciés ; 531-1 Scieries mobiles ; 531-2 Scieries fixes, figurent en totalité dans le champ d'application de la convention en cause. Par contre, le groupe 02 : Forêts, qui vise, notamment, les exploitations forestières et les entreprises de travail du bois en forêt, est exclu dudit champ d'application. C'est en application de la circulaire du 1^{er} janvier 1960 précitée que les A.S.S.E.D.I.C. ont intenté des actions contre certaines entreprises à caractère agricole qui contestaient le principe même de leur assujettissement au régime d'assurance-chômage. La convention du 31 décembre 1958 étant un accord paritaire librement négocié entre les organisations nationales professionnelles d'employeurs et de salariés, il appartient aux parties signataires et à la partie adhérente, qui assurent la gestion du régime et qui sont groupées au sein de la commission paritaire nationale susvisée, d'en interpréter les clauses. Seuls les tribunaux compétents sont qualifiés pour juger les litiges survenus à l'occasion de la délimitation du champ d'application professionnel de la convention du 31 décembre 1958. Il n'appartient pas au pouvoir exécutif de préjuger les décisions à intervenir pour régler les litiges en suspens.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du lundi 24 octobre 1960.

SCRUTIN (N° 113)
publié à la tribune.

Sur la motion de censure déposée au cours de la discussion
sur le projet de loi de programme militaire.

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure. 277
Pour l'adoption..... 207

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Cassagne.	Djeras.
Alduy.	Cassez.	Dixmier.
Arnulf.	Cathala.	Djebbour (Ahmed).
Arrighi (Pascal).	Cermolacco.	Doublet.
Azem (Ouali).	Césaire.	Douzens.
Bailanger (Robert).	Chamant.	Duchâteau.
Baudis.	Chandernagor.	Ducos.
Baylot.	Chapuis.	Dumortier.
Bayou (Raoul).	Chureyre.	Durand.
Béchar (Paul).	Charpentier.	Durroux.
Benard (Jean).	Charvet.	Duheil.
Beraudier.	Chauvet.	Ebrard (Guy).
Bergasse.	Clamens.	Evrard (Jusl).
Beilencourt.	Colinet.	Faulquier.
Biaggi.	Colomb.	Faure (Maurice).
Bidault (Georges).	Colonna (Henri).	Féron (Jacques).
Billères.	Commenay.	Forest.
Billoux.	Conte (Arthur).	Fouchier.
Blin.	Coste-Floret (Paul).	Fraissinet.
Bonnet (Christian).	Coulon.	Gabelle (Pierre).
Bonnet (Georges).	Crucis.	Gallard (Félix).
Boualam (Safd).	Dalaizy.	Gauthier.
Boudet.	Darchicourt.	Gernez.
Boudjedir (Hachmi).	Darras.	Godonnèche.
Bouffol.	David (Jean-Paul).	Grandmaison (de).
Bourdellès.	Delray.	Grasset (Yvon).
Bourgeois (Pierre).	Dejean.	Grasset-Morel.
Bourne.	Mme Delable.	Grenier (Fernand).
Boulard.	Delachenal.	Guillain.
Bréchar.	Delbecque.	Hémain.
Brice.	Delesalle.	Hersant.
Brocas.	Delrez.	Heuillard.
Burlot.	Denis (Ernest).	Ioualalen (Alicène).
Caillaud.	Denvers.	Japlot.
Callmer.	Berancy.	Jarrosson.
Canat.	Deschizeaux.	Joyon.
Cance.	Desouches.	Junot.
Carville (de).	Devemy.	

Juskiewnski.	Molnet.
Kaouah (Mourad).	Mollet (Guy).
Kir.	Mondon.
Lacoste-Lareymondie	Mornerville (Pierre).
(de).	Montalal.
Lacroix.	Montel (Eugène).
Laffin.	Montesquieu (de).
Lambert.	Motte.
Laradji (Mohamed).	Mulier.
Larue (Tony).	Nils.
Laurent.	Padovani.
Lauriol.	Pavot.
Lebas.	Pétus (Pierre).
Leenhardt (Francis).	Pell (Eugène- Claudius).
Legaret.	Pic.
Legendre.	Pierrebourg (de).
Legroux.	Pillet.
Lejeune (Max).	Polgnant.
Le Pen.	Portolano.
Le Roy Ladurie.	Poudevigne.
Lolive.	Privat (Charles).
Longueue.	Privat.
Longuel.	Puech-Samson.
Maloum (Hafid).	Raymond-Clergue.
Marçais.	Regaudie.
Marie (André).	Renucci.
Marquaire.	Rieunaud.
Mayer (Félix).	Robichan.
Mazurier.	Roche-Defrance.
Mercier.	Roche (Waldeck).
Messaoudi (Kaddour).	Roctore.
Mignot.	Rombaut.
Miriol.	

Rossl.
Sablé.
Sallenave.
Schaffner.
Schmitt (René).
Schuman (Robert).
Seitlinger.
Sourbel.
Sy.
Szgeti.
Terré.
Thomas.
Thomaza.
Mme Thome- Patenôtre.
Thorez (Maurice).
Trémolet de Villers.
Turroques.
Ulrich.
Valentin (Jean).
Vais (Francis).
Vâr.
Vayron (Philippe).
Véry (Emmanuel).
Vignau.
Villeneuve (de).
Villan (Pierre).
Vingiguerra.
Weber.
Widenlacher.
Yrissou.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Azem (Ouali) à M. Colonna (Henri) (maladie).
Boudjedir à M. Laridji (maladie).
Caillaud à M. Pillet (événement familial grave).
Canat à M. Legroux (maladie).
Darras à M. Evrard (maladie).
Delbecque à M. Cathala (maladie).
Durroux à M. Chandernagor (maladie).
Gallard à M. Ebrard (Guy) (maladie).
Hersant à Mme Delable (maladie).
Jarrosson à M. Godonnèche (assemblées internationales).
Kaouah à M. Marquaire (maladie).
Legendre à M. Le Pen (assemblées européennes).
Maloum (Hafid) à M. Yrissou (événement familial grave).
Messaoudi (Kaddour) à M. Vignau (maladie).
Nonnerville à M. Montel (Eugène) (maladie).
de Montesquieu à M. Szgeti (maladie).
Pétus à M. Sallenave (maladie).
Schuman (Robert) à M. Seitlinger (assemblées européennes).
Sourhet à M. Turroques (assemblées internationales).
Terré à M. Motte (maladie).
Thorez à M. Bailanger (maladie).
Valentin (Jean) à M. David (Jean-Paul) (maladie).
Vais (Francis) à M. Bayou (assemblées internationales).
Véry à M. Denvers (maladie).

PRIX : 0,50 N F